



Bulletin Officiel

N°7553 Mercredi 18 février 2026

www.cmf.tn31^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
DANS LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025

3

INFORMATION DU CMF PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES : PRECISIONS SUR L'OBLIGATION D'INFORMATION SUR
LES FAITS SUSCEPTIBLES DE METTRE EN PERIL LES INTERETS DES SOCIETES OU DES INVESTISSEURS

9

INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS
FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

13

PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION
A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025

17

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE MARJA DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE ET DE L'AGRICULTURE - SMADEA

19

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE MARJA DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE ET DE L'AGRICULTURE - SMADEA

20

COMMUNIQUES DE PRESSE

AMEN BANK

23

ARAB TUNISIAN LEASE - ATL

24

SOCIETE SANIMED

25

EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS APE : LIBERATION DE LA CATEGORIE D

TUNISAIR 2025- 2

26

MODIFICATION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL D'UNE SOCIETE DE GESTION DE PORTEFEUILLES DE VALEURS MOBILIERES POUR LE COMPTE DE TIERS N'ENTRAINANT PAS LE CHANGEMENT DE SON CONTROLE

CAPSA CAPITAL PARTNERS

27

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

28

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 09/01/2026)

ANNEXE II

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

- BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 AOUT 2025

- SOCIETE MARJA DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE ET DE L'AGRICULTURE -SMADEA

ANNEXE IV

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 DÉCEMBRE 2025

- AFC AMANETT SICAV
- SICAV L'EPARGNANT
- SICAV SECURITY

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيحات بشأن المعلومات البيئية والاجتماعية والحوكمة الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة على مستوى الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية

في إطار مواصلة هيئة السوق المالية لجهودها الرامية إلى دعم شركات المساهمة العامة في الوفاء بواجبات الإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وذلك على ضوء البلاغ الصادر عنها بتاريخ 25 ديسمبر 2025، وبالاستناد إلى مخرجات الملتقى الذي نظّمته الهيئة بالتعاون مع هيئة الخبراء المحاسبين بتونس يوم 22 جانفي 2026 حول واجبات الإفصاح المرتبطة بعوامل الاستدامة ومتطلبات آلية تعديل الكربون على الحدود، وما تم تسجيله من استفسارات خلاله، تُصدر الهيئة هذا البلاغ التكميلي قصد تقديم توضيحات إضافية بشأن متطلبات الإفصاح ذات الصلة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، الواجب تضمينها ضمن القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025.

وتهدف هذه التوضيحات إلى مرافقة شركات المساهمة العامة في حسن تطبيق الإطار المحاسبي الجاري به العمل. كما يندرج هذا التمشي في إطار مقاربة تدريجية تواكب السياق الانتقالي للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2025، دون أن يترتب عنه إحداث أية التزامات جديدة ذات صبغة معيارية.

وفي هذا الإطار وتماشيا مع مهمتها في حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية وتعزيز شفافية السوق المالية، تذكر الهيئة أن الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية لشركات المساهمة العامة يجب أن تتضمن قسما مخصصا للمعلومات ذات الأهمية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة عندما يكون لهذه العوامل تأثير محتمل ذو أهمية على الوضعية المالية أو الأداء المالي أو استمرارية النشاط أو آفاق الشركة وذلك بناء على تقييم للمادية المالية وفقا للإطار المرجعي للمحاسبة كما هو منصوص عليه بالأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996. وفي هذا السياق، يمكن للشركات الاعتماد على مبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2 عند إعداد هذا القسم، وذلك مع التقيد بأحكام الإطار المرجعي للمحاسبة.

وينبغي أن يشمل هذا القسم على الأقل على المحاور التالية:

أ. **نمط الحوكمة:** وصف الهياكل والأدوار والمسؤوليات في مجال الإشراف والتسيير الخاصة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، بما في ذلك مشاركة أجهزة الحوكمة، وذلك بقدر ما تساهم هذه العناصر في تقييم إدارة المخاطر البيئية والاجتماعية والحوكمة التي قد يكون لها أثر مالي ذو أهمية.

ب. **الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة:** عرض التوجهات الاستراتيجية للشركة في هذا المجال بقدر ما يكون لهذه التوجهات أثر ذو أهمية على الفرضيات المحاسبية أو الآفاق أو المجاميع الرئيسية في القوائم المالية، ووصف مدى ترابط الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل المذكورة مع الاستراتيجية الشاملة، وعند الاقتضاء، الأهداف المحددة.

ت. **إدارة المخاطر والفرص:** تحديد وتحليل المخاطر والفرص المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة ذات الأهمية بالنظر الى تأثيرها المحتمل على الوضعية المالية أو الأداء أو آفاق الشركة.

ث. **مؤشرات كمية و/أو نوعية:** الإفصاح، عند الاقتضاء، عن مؤشرات كمية و/أو نوعية ذات أهمية في تقدير الشركة وذلك على ضوء تحليل المادية المالية. وبالنسبة لهذا المحور الأخير المتعلق بالمؤشرات الكمية و/أو النوعية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، تقوم الشركات باختيارها على أساس تقييمها للمخاطر وللمادية المالية، وفقا لمبدأي الأهمية النسبية والتوازن بين المنافع والتكاليف المنصوص عليهما في الإطار المرجعي للمحاسبة. مع التذكير في هذا الإطار بأن عدم نشر المؤشرات المذكورة لا يُعدّ في حد ذاته تقصيرا، طالما كانت الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية هذه المؤشرات في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية، وفي ضوء مستوى نضج أنظمة المعلومات بالنظر لوضعية الشركة.

وتجدر الإشارة الى أنه فيما يتعلق بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، وباعتبار أن السنة المحاسبية 2025 تُعتبر أول سنة لبدء سريان متطلبات الإفصاح المذكورة، فقد اعتبرت الهيئة هذه الفترة على أنها **مرحلة انتقالية**. وفي هذا الإطار، وتقديرا لأن بعض الشركات قد لا تمتلك بعد أنظمة معلومات أو بيانات ناضجة بالكامل تمكنها من إنتاج مؤشرات كمية كاملة وموثوقة، فإنه يُسمح لها بالاكْتفاء بالإفصاح بالمعلومات النوعية ذات الصلة والتي تهدف إلى وصف المنهجية المعتمدة لإدارة العوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، والإجراءات المتخذة، وآليات الحوكمة وإدارة المخاطر الجارية وضعها أو تطويرها، وكذلك الجدول الزمني المحدد للتنفيذ التدريجي للإفصاح بالمؤشرات الكمية.

ويكرس هذا التمشي المعتمد من قبل الهيئة مبدأ "الامتثال أو التبرير" الذي يهدف إلى مرافقة الشركات في رفع مستوى نضجها التدريجي في إعداد الإفصاحات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، دون المساس بمبادئ المادية المالية والنسبية والصورة الوفية. وتحدد الشركة عند الاقتضاء، البنود الرئيسية في القوائم المالية التي قد تتأثر حسب تقديرها بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، واسترشاداً بمبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2.

وفيما يخص المعلومات المتعلقة بآلية تعديل الكربون عند الحدود المعنية بالإفصاح ضمن الإفصاحات المتعلقة بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، تقيم الشركات المعنية بهذه الآلية، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، ما إذا كان تعرضها لآلية تعديل الكربون عند الحدود من شأنه أن يكون له أثر مالي ذو أهمية على وضعيتها وإدائها المالي أو نشاطها أو أفاقها المستقبلية.

ولا يمكن اعتبار عدم الإفصاح عن مؤشرات حول تعرض الشركة لهذه الآلية، في حد ذاته، تقصيراً، طالما أن الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية المؤشرات المذكورة في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية وبالنظر إلى مستوى نضج أنظمة المعلومات. وفي هذه الحالة، يمكن أن تكون المعلومات المتعلقة بهذه الآلية التي يتم الإفصاح بها ذات طبيعة نوعية في الغالب وذلك تكريساً لمبدأ "الامتثال أو التبرير" المعتمد من قبل الهيئة، وتتعلق هذه المعلومات بوصف منهجية تحديد التدفقات المعنية، وإجراءات الشركة التي هي بطور الإنجاز، والجدول الزمني المحدد للامتثال التدريجي.

وتشدد الهيئة على ضرورة قيام شركات المساهمة العامة بتعزيز منظومات الحوكمة وإدارة المخاطر والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة تدريجياً، بالتنسيق الوثيق مع مراقبي حساباتها، لضمان جودة وموثوقية وملاءمة المعلومات المقدمة إلى السوق.

Communiqué du Conseil du Marché Financier**PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

Dans le prolongement du communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025, relatif aux informations à fournir au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, par les sociétés faisant appel public à l'épargne, concernant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), et suite au colloque organisé par le CMF en collaboration avec l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie le 22 janvier 2026 sur ce thème et aux interrogations posées par les participants audit colloque, le CMF souhaite apporter les précisions suivantes quant à ses attentes en matière d'information financière liée à la durabilité.

Les présentes précisions ont pour objet d'accompagner les sociétés faisant appel public à l'épargne dans l'application du cadre comptable existant. Elles s'inscrivent dans une logique transitoire pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 et ne créent pas, à ce titre, d'obligations nouvelles de nature normative.

Conformément à sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, et de renforcement de la transparence du marché financier, le CMF rappelle que les notes annexes aux états financiers des sociétés faisant appel public à l'épargne doivent comporter une section dédiée aux informations financières significatives liées aux facteurs ESG.

Cette information est fournie, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité tel que prévu par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, lorsque ces facteurs sont susceptibles d'influencer de manière significative la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives de la société.

À cet effet et pour l'élaboration de cette section, les sociétés peuvent s'appuyer sur les principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2, dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité.

Cette section devrait au moins couvrir les quatre axes suivants :

a. Mode de gouvernance :

Description des structures, rôles et responsabilités en matière de supervision et de pilotage des enjeux ESG, y compris l'implication des organes de gouvernance dans la mesure où ces éléments contribuent à l'appréciation de la gestion des risques ESG susceptibles d'avoir une incidence financière significative.

b. Stratégie ESG :

Présentation des orientations stratégiques de la société en matière ESG, de leur articulation avec la stratégie globale et, le cas échéant, des objectifs fixés dans la mesure où ces orientations stratégiques ont une incidence significative sur les hypothèses comptables, les perspectives financières ou les principaux agrégats des états financiers.

c. Gestion des risques et opportunités :

Identification et analyse des risques et opportunités ESG matériellement significatifs au regard de leur incidence potentielle sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la société.

d. Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs :

Communication, le cas échéant, d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs jugés matériellement significatifs au regard de l'analyse de la matérialité financière réalisée par la société.

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs relatifs aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont identifiés à l'issue d'une analyse des risques et de la matérialité financière, conformément aux principes d'importance relative ainsi qu'à l'équilibre entre coûts et avantages consacrés par le cadre conceptuel de la comptabilité.

L'absence de publication d'indicateurs ne saurait, à elle seule, constituer un manquement, dès lors que la société est en mesure d'en justifier le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information au regard de sa situation spécifique.

Pour les états financiers clos au 31 décembre 2025, l'information ESG fournie dans les notes aux états financiers, s'inscrit dans une **phase transitoire**. Lorsque les sociétés ne disposent pas encore de systèmes d'information ou de données suffisamment matures pour produire des indicateurs quantitatifs complets et fiables, elles peuvent recourir à une information qualitative pertinente. Cette information qualitative vise à décrire la démarche ESG adoptée par la société, les actions engagées, les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en cours de déploiement, ainsi que le calendrier envisagé pour la mise en place progressive d'indicateurs quantitatifs.

Cette approche relève d'une logique de « Comply or Explain » visant à accompagner les sociétés dans une montée en maturité graduelle du reporting ESG, sans remettre en cause les principes de matérialité financière, de proportionnalité et d'image fidèle. Le cas échéant, la société indique les principaux postes des états financiers susceptibles d'être affectés par les enjeux ESG, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité et, à titre d'orientation, aux principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2.

En ce qui concerne l'information relative au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, les sociétés concernées par ce Mécanisme, apprécient conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, si leur exposition au dispositif MACF est de nature à avoir une incidence financière significative.

L'absence de publication d'indicateurs sur cette question, ne saurait constituer un manquement dès lors qu'elle est justifiée par le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information. Dans ce cas, et dans le cadre de la logique de « Comply or Explain » adoptée pour l'exercice 2025, l'information relative au MACF peut revêtir un caractère principalement qualitatif, visant à décrire la démarche d'identification des flux concernés, les travaux engagés et le calendrier envisagé pour la mise en conformité progressive.

Le CMF invite l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer progressivement leurs dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de reporting relatifs aux facteurs ESG, en étroite coordination avec leurs commissaires aux comptes, afin de garantir la qualité, la fiabilité et la pertinence des informations communiquées au marché.

بلاغ هيئة السوق المالية

واجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة تجاه هيئة السوق المالية: توضيحات بخصوص الإعلام بالحالات التي من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركات أو حاملي أوراقها المالية

في إطار اضطلاع هيئة السوق المالية بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية والأدوات المالية القابلة للتداول بالبورصة وكل توظيف للأموال عن طريق المساهمة العامة، وذلك طبقاً لأحكام الفصل 23 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، تقدم الهيئة التوضيحات التالية بخصوص نطاق تطبيق أحكام الفصل 3 سادساً من القانون سالف الذكر، والمتعلقة بواجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة.

ويهدف هذا التوضيح إلى ضمان فهم موحد وتطبيق سليم وفعلي للأحكام القانونية المذكورة، التي تلزم مراقبي الحسابات بإعلام هيئة السوق المالية بكل أمر من شأنه أن يشكل خطراً على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية، وذلك فور علمهم بها أثناء مباشرتهم لمهامهم.

وفي هذا الإطار، تعتبر هيئة السوق المالية أنّ الوقائع والوضعيات التالية تُعد، على سبيل المثال لا الحصر، من الحالات التي تستوجب الإعلام المنصوص عليه بالفصل 3 سادساً المشار إليه:

- أي خرق أو مخالفة جسيمة للأحكام التشريعية أو الترتيبية أو الإدارية المنظمة لنشاط الشركة؛
- وجود مخاطر أو شكوك جدية من شأنها المساس باستمرارية نشاط الشركة؛
- وجود مراقبي الحسابات في وضعية استحالة تنفيذ مهامهم، وفقاً لأحكام الفصل 268 من مجلة الشركات التجارية؛
- حالات رفض التصديق على الحسابات على معنى الفصل 269 من مجلة الشركات التجارية؛
- إبداء رأي مضمّن باحتراز، وخاصة في الحالات التي تتعلق فيها هذه الاحترازات بـ:
 - ✓ المساس باستمرارية نشاط الشركة أو ديمومتها؛
 - ✓ بنود بالقوائم المالية يكون أثرها، منفردة أو مجتمعة، جوهرياً بالنظر إلى معايير الأهمية النسبية، ومن شأنه التأثير بصفة جوهريّة على التقديم الوفي للوضعية المالية أو للأداء أو للتدفقات النقدية؛

- ✓ وجود احترازاات متكررة أو غير مسوأة، أو متواصلة على مدى سنتين محاسبيتين أو أكثر؛
- ✓ عدم تكوين المدخرات الضرورية لتغطية المخاطر الجسيمة أو عدم احتساب خصوم هامة؛
- ✓ إنجاز معاملات ذات أهمية مع أطراف مرتبطة بشروط تفضلية مقارنة بشروط السوق.

وتؤكد هيئة السوق المالية أن القائمة الواردة أعلاه لا تهدف إلى حصر أو تقييد نطاق واجب الإعلام، إذ يتعين على مراقب الحسابات، في إطار مسؤوليته المهنية وبصفته خبيراً مختصاً، أن يقدّر، بالنظر إلى خصوصيات كل مهمة وظروفها، وجود أي أمر أو وضعية، ولو لم يرد ذكرها صراحة ضمن الحالات المذكورة، من شأنها أن تشكل خطراً على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية.

كما تجدر الإشارة إلى أنه في حال وجود شكوك حول تقدير الوقائع أو الحالات الواجب الإعلام بها، يتعين على مراقب الحسابات التحلي بمبدأ الحيطة والحذر، والمبادرة بإعلام هيئة السوق المالية بالوقائع أو الوضعيات التي لم يتمكن من الحسم في شأنها.

وبخصوص إجراءات الإعلام، فإنه يعين على مراقبي الحسابات إعلام هيئة السوق المالية بأي وسيلة تترك أثراً كتابياً. وعندما تتعلق حالات الإعلام بإبداء رأي برفض التصديق على الحسابات أو بإبداء رأي مضمّن باحتراز، يتعين على مراقبي الحسابات مدّ الهيئة بجميع العناصر التوضيحية والبيانات اللازمة التي من شأنها تسهيل فهم الوقائع والحالات المعلم بها.

وإذ تذكر هيئة السوق المالية بأهمية الدور المحوري الذي يضطلع به مراقبو الحسابات في تكريس الشفافية وحماية المستثمرين، فإنها تدعو كافة المعنيين إلى الحرص على التقيد الصارم بواجبات الإعلام المذكورة أعلاه وبكافة الالتزامات القانونية والترتيبية ذات الصلة، بما يساهم تعزيز شفافية السوق ودعم مقتضيات الثقة فيها.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Information du CMF par les commissaires aux comptes : Précisions sur l'obligation d'information sur les faits susceptibles de mettre en péril les intérêts des sociétés ou des investisseurs.

Dans le cadre de sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne, telle que prévue par l'article 23 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, le Conseil du Marché Financier (CMF) apporte des précisions relatives à l'application des dispositions de l'article 3 sexies de la loi susvisée, concernant l'obligation d'information du CMF par les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Cette démarche vise à assurer une application harmonisée, claire et sécurisée de ladite disposition légale, laquelle impose aux commissaires aux comptes de signaler immédiatement au CMF tout fait susceptible de mettre en péril les intérêts de la société concernée ou ceux des porteurs de ses titres.

À ce titre, le CMF précise que sont notamment considérés comme des faits justifiant l'information prévue par l'article 3 sexies précité, à titre indicatif et sans que cette énumération ne présente un caractère exhaustif, les situations suivantes :

- Toute violation significative des dispositions législatives, réglementaires ou administratives régissant l'activité de la société ;
- L'existence d'un risque ou d'un doute sérieux concernant la continuité de l'exploitation ;
- Les situations d'impossibilité pour les commissaires aux comptes d'exécuter leurs missions, telles que prévues par l'article 268 du Code des sociétés commerciales ;
- Les cas de désapprobation des comptes au sens de l'article 269 du Code des sociétés commerciales ;
- L'émission d'une opinion assortie de réserves, notamment lorsque celles-ci portent sur :

- ✓ La mise en cause de la continuité d'exploitation ou de la pérennité de la société
- ✓ Un ou plusieurs postes des états financiers dont l'impact, individuel ou agrégé, est significatif au regard des critères de matérialité et affecte substantiellement la représentation fidèle de la situation financière, de la performance ou des flux de trésorerie ;
- ✓ L'existence de réserves récurrentes ou non régularisées, persistantes sur deux exercices consécutifs ou plus ;
- ✓ L'insuffisance manifeste de provisions pour risques majeurs ou la non prise en compte de passifs importants;
- ✓ Des transactions significatives avec des parties liées conclues à des conditions non conformes à celles du marché.

Il est rappelé que cette liste n'a pas vocation à limiter l'étendue de l'obligation de signalement. Il appartient au commissaire aux comptes, en sa qualité de professionnel avisé et sous sa responsabilité, d'apprécier, au regard des circonstances propres à chaque mission, si un fait ou une situation, même non expressément visé, est de nature à mettre en péril les intérêts de la société ou des porteurs de ses titres. En cas de doute, le principe de prudence doit prévaloir et conduire à l'information du CMF.

S'agissant des modalités pratiques, l'information du CMF par les commissaires aux comptes est transmise par tout moyen permettant d'en conserver une trace écrite. Lorsque les faits signalés se rattachent à l'émission d'une désapprobation des comptes ou à l'émission d'une opinion assortie de réserves, les commissaires aux comptes sont tenus de déposer auprès du CMF tout élément explicatif de nature à faciliter la compréhension des faits signalés.

Conscient du rôle central du contrôle légal des comptes dans la consécration de la transparence et la protection des investisseurs, le CMF invite les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne à veiller au strict respect des obligations d'information susvisées, et ce dans un souci de transparence et de bon fonctionnement des marchés.

بلاغ هيئة السوق المالية

**توضيح للمعطيات الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة صلب القوائم المالية
المختومة في 31 ديسمبر 2025 المتعلقة بالتحديات المناخية وبعوامل الحوكمة البيئية
والاجتماعية وحوكمة الشركات**

في إطار مشروعها الاستراتيجي المتعلق بالاستدامة، وعملا بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر وتعزيز شفافية السوق المالية، تؤكد هيئة السوق المالية حرصها على تعزيز مبادئ الإفصاح والشفافية لدى شركات المساهمة العامة، بما يمكن المستثمرين من النفاذ إلى معلومات وجيهة وموثوقة وذات جدوى لاتخاذ القرارات الاستثمارية، وبالخصوص المعلومات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات.

وفي هذا السياق، وطبقا لأحكام الأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 والمتعلق بالإطار المرجعي للمحاسبة، تلقت هيئة السوق المالية انتباه شركات المساهمة العامة إلى أن العوالم البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات، متى كانت من شأنها التأثير على نشاط الشركة أو وضعيتها المالية أو أدائها أو آفاقها المستقبلية، تُعدّ من المعطيات الجوهرية التي يتعين الإفصاح عنها لفائدة المستثمرين. وتنسجم هذه المتطلبات مع مقتضيات المعايير الدولية للإفصاح المالي المتعلقة بالاستدامة، ولا سيما المعيار IFRS S1 المتعلق بالالتزامات العامة للإفصاح عن المعلومات المالية المرتبطة بالاستدامة، والمعيار IFRS S2 المتعلق بالإفصاح عن المعلومات المرتبطة بالتغيرات المناخية.

وعليه، تدعو هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة إلى تضمين صلب قوائمها المالية الفردية، والمجموعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، على مستوى الإيضاحات المرفقة بها، معلومات واضحة ووجيهة تتعلق بأهم العوالم البيئية والاجتماعية وحوكمة المرتبطة بنشاط هذه الشركات. ويتعين أن تشمل هذه المعلومات، على وجه الخصوص، المخاطر والفرص المحددة، وانعكاساتها الحالية أو المحتملة على الوضعية المالية، والأداء، واستمرارية النشاط، والآفاق المستقبلية، سواء كانت هذه المخاطر والفرص ناتجة عن نشاط الشركة ذاته أو عن أنشطة شركات المجموعة.

وتكتسي متطلبات الإفصاح المذكورة أهمية خاصة في ظل دخول آلية تعديل الكربون على الحدود (MACF) حيز النفاذ ابتداء من غرة جانفي 2026. وتتمثل هذه الآلية، التي أقرّها الاتحاد الأوروبي، في إرساء تسعيرة للكربون على المنتجات المستوردة إلى المجال الجمركي للاتحاد، تعادل تلك المفروضة على الشركات المنتجة المقيمة داخله، وهو ما من شأنه أن يترتب عنه انعكاسات محتملة على الشركات التونسية المصدّرة نحو الاتحاد الأوروبي، لاسيما من حيث التكاليف، والقدرة التنافسية، والولوج إلى الأسواق الأوروبية.

وفي هذا الإطار، تدعو هيئة السوق المالية الشركات الناشطة في القطاعات المعنية بآلية تعديل الكربون على الحدود، والتي تقوم بتصدير منتجاتها إلى الاتحاد الأوروبي، سواء بصفة مباشرة أو عبر الشركات التابعة لها، إلى تضمين صلب الإيضاحات الخاصة بالقوائم المالية الفردية، وعند الاقتضاء المجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، معلومات تمكّن المستثمر من تقدير آثار هذه الآلية.

ويتعين أن تتناول هذه المعلومات، بصفة خاصة:

- كيفية تحديد وتقييم المخاطر الخاصة بآلية تعديل الكربون على الحدود وإدماجها ضمن منظومة تسيير الشركة أو المجموعة؛
- الآليات والإجراءات الداخلية المعتمدة لضمان الامتثال لمتطلبات هذه الآلية، ولا سيما فيما يتعلق بقياس وحساب والتصريح بالبصمة الكربونية للمنتجات المصدرة؛
- تقييم الانعكاسات الحالية والمتوقعة لهذه الآلية على النشاط والوضعية المالية والأداء والقدرة التنافسية وأسواق التصدير والآفاق المستقبلية، سواء تعلّق الأمر بالشركة ذاتها أو بشركات المجموعة.

كما تدعو هيئة السوق المالية كافة شركات المساهمة العامة إلى تعزيز منظومات الحوكمة والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وإلى التنسيق مع مراقبي حساباتها، بما يضمن جودة وأمانة ومطابقة المعلومات المنشورة، طبقاً لمقتضيات الإطار المرجعي للمحاسبة والمعايير المشار إليها أعلاه.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

**INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL
PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU
31 DECEMBRE 2025**

Dans le cadre de son plan stratégique en faveur de la durabilité et de sa mission de protection des investisseurs, le Conseil du Marché Financier réaffirme sa détermination à renforcer de manière effective la transparence des sociétés relevant de sa compétence en matière d'information sur la durabilité. Cette orientation répond à l'exigence fondamentale de fournir aux investisseurs toute information pertinente, fiable et utile à la prise de décision, notamment en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

À ce titre et conformément aux dispositions du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 relatif au cadre conceptuel de la comptabilité, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés que les facteurs ESG, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter notamment l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives des sociétés, constituent des informations essentielles devant être portées à la connaissance des investisseurs.

Cette exigence est également conforme aux prescriptions des normes internationales IFRS S1 relative aux obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et IFRS S2 relative aux informations à fournir sur les changements climatiques.

Dans ce contexte, le Conseil du Marché Financier invite les sociétés faisant appel public à l'épargne à inclure, au niveau de leurs états financiers individuels et, le cas échéant, consolidés, arrêtés au 31 décembre 2025, dans les notes annexes y afférentes, une information claire et pertinente sur les principaux facteurs ESG auxquels elles sont exposées.

Ces informations doivent notamment couvrir les risques et opportunités ESG identifiés, ainsi que leurs effets actuels ou potentiels sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation et les perspectives d'avenir desdites sociétés, que ces effets résultent de leur propre activité ou de celle des entités comprises dans leur périmètre de consolidation.

Par ailleurs, ces exigences d'information revêtent une importance particulière dans le contexte de l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2026, du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF).

Le MACF est un dispositif mis en place par l'Union européenne visant à instaurer, une tarification du carbone applicable aux produits importés sur son territoire douanier, équivalente à celle supportée par les producteurs établis au sein de l'Union européenne.

Ce dispositif est susceptible d'avoir des incidences sur les sociétés tunisiennes exportatrices vers l'Union européenne, notamment en matière de coûts, de compétitivité et d'accès aux marchés.

À cet égard, le Conseil du Marché Financier appelle les sociétés opérant dans des secteurs concernés par le MACF et réalisant, directement ou indirectement par l'intermédiaire des sociétés faisant partie de leurs groupes des exportations vers l'Union européenne, à fournir dans les notes aux états financiers individuels et le cas échéant, consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, une information permettant à l'investisseur d'apprécier les conséquences de ce mécanisme. Cette information doit notamment porter sur :

- La manière dont les risques spécifiques liés au MACF ont été identifiés, évalués et intégrés dans la gestion de la société ou du groupe ;
- Les dispositifs internes mis en place pour assurer la conformité aux exigences dudit mécanisme, notamment en matière de mesure, de calcul et de déclaration de l'empreinte carbone des produits exportés ;
- L'évaluation des impacts actuels et attendus du MACF sur l'activité, la situation financière, la performance, la compétitivité, les marchés d'exportation et les perspectives de la société et, le cas échéant, du groupe.

Le Conseil du Marché Financier, invite également l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer leurs dispositifs de gouvernance et de reporting ESG et à se rapprocher de leurs commissaires aux comptes afin de garantir la qualité, la fiabilité et la conformité des informations publiées, au regard des dispositions du cadre conceptuel de la comptabilité et des normes susvisées.

بلاغ هيئة السوق المالية

**الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير
على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31**

تذكر هيئة السوق المالية وسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام الترتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للترتيب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

بلاغ الشركات

استدعاء للجلسة العامة العادية

شركة المرحى لتربية الماشية وتنمية الزراعة

مقرها الاجتماعي : المرحى (1) بوسالم

يدعو مجلس إدارة شركة المرحى لتربية الماشية وتنمية الزراعة كافة المساهمين لحضور اجتماع الجمعية العامة العادية الذي سينعقد يوم الثلاثاء 24 فيفري 2026 على الساعة العاشرة صباحاً بمقر البنك التونسي السعودي بتونس العاصمة وذلك للمداولة حول جدول الأعمال التالي:

- (1) تلاوة تقرير مجلس الإدارة للسنة المالية الموقوفة في 2025/8/31.
- (2) تلاوة التقريرين العام والخاص لمراقب الحسابات حول السنة المالية الموقوفة في 2025/8/31.
- (3) المصادقة على تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية الموقوفة في 2025/8/31 وعلى الاتفاقات المنظمة طبقاً للفصل 200 وما يليه من مجلة الشركات التجارية.
- (4) تخصيص نتائج السنة المالية 2025/2024.
- (5) إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة لتصرف الموسم الفلاحي 2025/2024.
- (6) تحديد مبلغ بدل الحضور للسنة المالية 2025/2024.
- (7) النظر في توصية المجلس بخصوص النظر في بدل حضور الأعضاء الذين غادروا المجلس خلال موسم 2025/2024.
- (8) النظر في توصية المجلس بخصوص النظر في مطالبة ممثلي الهيئة العربية ببديل حضورهم في اجتماعات المجلس وإقرار المبلغ الذي على الشركة تحويله للهيئة.
- (9) المصادقة على تسمية عضو جديد بمجلس الإدارة.
- (10) تعيين أعضاء مجلس الإدارة لمدة نيابية جديدة.
- (11) تحديد قيمة منحة حضور أعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق لسنة 2026.

بلاغ الشركات

مشروع لوائح الجلسة العامة العادية

شركة المرجى لتربية الماشية وتنمية الزراعة
مقرها الاجتماعي : المرجى (1) بوسالم

مشروع اللوائح التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 24 فيفري 2026.

اللائحة الأولى:

تصادق الجمعية العامة العادية للمساهمين على النقاط المدرجة بجدول الأعمال والمقترحة من قبل مجلس الإدارة .
وتمت المصادقة على هذه اللائحة

اللائحة الثانية:

بعد إطلاعها على تقرير مجلس الإدارة المتعلق بنشاط الشركة خلال موسم 2025/2024، وبعد استماعها للتقرير العام لمراقب الحسابات ،
تصادق الجمعية العامة العادية على تقرير النشـاط و القوائم المالية الموقوفة في 2025/8/31 كما وقع عرضها عليها.
وتمت المصادقة على هذه اللائحة

اللائحة الثالثة:

إطلعت الجمعية العامة العادية على التقرير الخاص لمراقب الحسابات والمتعلق بالعمليات المنصوص عليها بالفصل 200 وما يليه من مجلة
الشركات التجارية وتصادق على تلك العمليات.
وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الرابعة:

تقرر الجمعية العامة العادية تخصيص نتائج السنة المالية 2025/2024 كمايلي:

- النتائج المؤجلة قبل التخصيص : 8 752 901.839 دينار تونسي.
 - النتيجة المحاسبية للسنة المالية 2025/2024 : 11 525 637.403 دينار تونسي.
 - المجموع قبل التخصيص : 20 278 539.242 دينار تونسي.
 - إجمالي الاحتياطات القانونية قبل التخصيص : 1 883 525.400 دينار تونسي.
 - الاحتياطات القانونية للسنة المالية 2025/2024 : 0 دينار تونسي.
 - النتائج القابلة للتوزيع : 20 278 539.242 دينار تونسي .
 - مرائب التوزيع : دينار تونسي.
 - النتائج المؤجلة بعد التخصيص : دينار تونسي.
 - إجمالي الاحتياطات القانونية بعد التخصيص : 1 883 525.400 دينار تونسي.
- وتمت المصادقة على هذه اللائحة

اللائحة الخامسة:

يقع دفع الأرباح الموزعة خلال أجل أقصاه ثلاثة أشهر ابتداء من تاريخ قرار الجمعية العامة العادية للمساهمين . وتمت المصادقة على هذه اللائحة

اللائحة السادسة:

تبرئ الجمعية العامة العادية ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تاما و بدون تحفظ أو شرط في خصوص مـــــارسة مهامهم في مجلس الإدارة
وعن نتائج أعمالهم بالنسبة للسنة المالية الموقوفة في 2025/08/31.
وتمت المصادقة على هذه اللائحة

اللائحة السابعة:

تحدد الجمعية العامة العادية للمساهمين بدل الحضور لأعضاء مجلس الإدارة بمبلغ (.....) دينار صافيا لكل عضو وذلك بعنوان السنة المالية 2025/2024.

وتمت المصادقة على هذه اللائحة

اللائحة الثامنة:

استنادا الى توصية مجلس الادارة المنعقد بتاريخ 2025/12/12 بخصوص النظر في بدل حضور الأعضاء الذين غادروا المجلس خلال موسم 2025/2024 ، و حيث أوصي مجلس الإدارة الجمعية العامة العادية للمساهمين بتمكين الأعضاء الذين غادروا المجلس تماشيا مع قرار الجمعية العامة العادية بتاريخ 2025-04-10 التي قررت تغيير تركيبة المجلس و تقليص عدد أعضائه من بدل حضور للموسم 2025/2024 حسب عدد المجالس التي حضروها (7/4)،

قررت الجمعية العامة العادية.....

وتمت المصادقة على هذه اللائحة

اللائحة التاسعة:

استنادا الى توصية مجلس الادارة المنعقد بتاريخ 2025/12/12 بخصوص النظر في مطالبة ممثلي الهيئة العربية ببذل حضور هم في اجتماعات المجلس وإقرار المبلغ الذي على الشركة تحويله للهيئة ،
قررت الجمعية العامة العادية.....
وتمت المصادقة على هذه اللائحة

اللائحة العاشرة:

تصادق الجمعية العامة العادية للمساهمين على تسمية السيد "عبد الستار الخويلدي" عضواً جديداً بمجلس إدارة شركة المرجى لتربية الماشية و تنمية الزراعة ممثل عن الهيئة العربية للاستثمار و الانماء الزراعي بداية من 2025/07/14 خلفاً للسيد "عبد الله سلطان العويس" و إلى آخر المدة المتبقية من عضوية سلفه ،

وتمت المصادقة على هذه اللائحة

اللائحة الحادية عشر:

تبعاً لانتهاء المدة النيابية لأعضاء مجلس الإدارة ، و وفقاً للفصول (188) و (191) من مجلة الشركات التجارية ، و مقتضيات القانون الأساسي للشركة ،

تصادق الجمعية العامة العادية للمساهمين على أن يتكون مجلس إدارة شركة المرجى لتربية الماشية و تنمية الزراعة من (03) أعضاء . و تكون تركيبة و توزيع المقاعد فيه على النحو التالي :

- الهيئة العربية للاستثمار و الانماء الزراعي : (03) مقاعد.
- البنك التونسي السعودي : (01) مقعد لرئيس مجلس إدارة الشركة .

• ديوان الأراضي الدولية : (01) مقعد و يمثل بقية المساهمين متشاركين.

و تمتد عضوية المجلس الى غاية اجتماع الجمعية العامة العادية للمساهمين التي تنظر في القوائم المالية لسنة 2028
الذوات المعنوية الأعضاء بمجلس الإدارة مدعوة لتعيين ممثلين دائمين لها.

وتمت المصادقة على هذه اللائحة.....

اللائحة الثانية عشر:

استنادا الى توصية مجلس الادارة المنعقد بتاريخ 2026-01-27 ، تقرر الجمعية العامة العادية للمساهمين اقرار منحة حضور لاعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق قيمتها (1500) دينار صافية تسند عن كل اجتماع للجنة ولكل عضو من أعضاء اللجنة بداية من سنة 2026. وتسند هذه المنحة الى مباشرة الأشخاص وليس الى الذوات المعنوية التي يمثلونها.

تفوض الجمعية العامة العادية للمدير العام أو لمن ينوبه كامل الصلاحيات للقيام بجميع الإجراءات القانونية المتعلقة بالتسجيل والايذاع والنشر.
وتمت المصادقة على هذه اللائحة.....

AVIS DES SOCIÉTÉS*

COMMUNIQUE DE PRESSE

AMEN BANK

Siège Social : Avenue Mohamed V – 1002 –Tunis

Les initiateurs du contrat de liquidité des actions AMEN BANK et l'intermédiaire en bourse AMEN INVEST informent le public que le contrat est arrivé à échéance le 19 janvier 2026

Il est rappelé que le contrat de liquidité d'AMEN BANK est rentré en vigueur le 20 janvier 2025. Il était composé de 40 000 titres AMEN BANK et de 1 000 000 dinars de liquidité.

A la date de clôture du contrat, soit le 19 janvier 2026, ce contrat était composé de 70 458 titres AMEN BANK et de 21 887,360 dinars de liquidité.

Il est à noter que les principaux actionnaires d'AMEN BANK vont mettre en œuvre à compter du 18 février 2026 un nouveau contrat afin d'assurer la liquidité des actions AMEN BANK et la régularité de leur cotation. Ledit contrat est composé de 40 000 titres AMEN BANK Actions Anciennes et de et de 1 000 000 dinars de liquidité.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIÉTÉS*

COMMUNIQUE DE PRESSE

ARAB TUNISIAN LEASE « ATL »

Siège social : Ennour Building Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène

Arab Tunisian Lease –ATL, annonce, que son conseil d’administration, réuni le 16 février 2026, a arrêté les états financiers individuels et consolidés, relatifs à l’exercice 2025. Il en ressort que les états financiers individuels font apparaître un résultat net bénéficiaire de 25,5 millions de dinars, contre 21.6 millions de dinars en 2024. Quant aux états financiers consolidés, ils font ressortir un résultat net bénéficiaire de 26,5 millions de dinars, contre 22.1 millions de dinars une année auparavant.

L’Arab Tunisian Lease (ATL leasing) proposera un dividende de 0,400 dinar par action pour l’exercice 2025 (contre 0,350 dinar un an auparavant), sous réserve de l’accord de la Banque centrale de Tunisie, lors de son AGO qui se tiendra le 21/04/2026 à l’IACE à 9 h.

* Le CMF n’entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l’entière responsabilité.

بلاغ الشركات(*)

بلاغ صحفي

شركة سانيماد

المقر الاجتماعي: طريق قرمدة كلم 10، مركز سحنون- صفاقس 3012

على إثر القرار الصادر عن المحكمة الابتدائية بتونس بتاريخ 2026/01/28 والقاضي بتسمية السيدين أحمد الطريقي ومروان الزغواني مؤتمنان عدليان على الشركة خلفا عن السادة انيس الطيب ومخلص يوسف و مكرم قيراص وتحت اشراف القاضي المراقب السيدة شيماء بن شوشان

يهم شركة سانيماد أن توضح لمساهميها وللعموم النقاط التالية:

-أن تعيين المؤتمنان العدليان الآنف ذكرهما لن يؤثر على أنشطة الشركة ومعاملتها وعلاقتها مع جميع شركائها خارج وداخل البلاد.

-يتمثل دور المؤتمنان العدليان طول فترة عهديهما، في الحرص على ديمومة نشاط شركة سانيماد والمحافظة التامة على ممتلكاتها التي أوتمنا عليها وتسهيل تواصل السير العادي للالتزامات المادية لشركة سانيماد.

هذا وتؤكد شركة سانيماد أنّ وضعيتها سليمة في جميع المجالات، وأن عمل الشركة مستمر بالنسق العادي.

(*)Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMPRUNT OBLIGATAIRE

« Emprunt Obligataire Tunisair 2025-2 »

Emis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

La Société Tunisienne de l'Air -Tunisair- porte à la connaissance du public que **le montant relatif aux 252 000 obligations souscrites, le 20 novembre 2025, dans la catégorie D de l'«Emprunt Obligataire Tunisair 2025-2», émis sans recours à l'appel public à l'épargne, soit 25 200 000 dinars, a été totalement libéré le 17 février 2026.**

AVIS DES SOCIÉTÉS

Modification de la structure du capital d'une société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers n'entraînant pas le changement de son contrôle :

CAPSA CAPITAL PARTNERS

Société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers
régie par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-96
du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations
financières tels que modifiés et complétés par les textes subséquents
Agrément du CMF N°39-2011 du 15 décembre 2011
Siège social : 10 bis, Rue Mahmoud El Matri, Mutuelleville, 1082 – Tunis.

La société CAPSA CAPITAL PARTNERS informe le public de la modification de son actionnariat et ce suite à l'enregistrement en bourse le 10 février 2026 de deux opérations qui ont porté sur 35 actions.

Le vendeur étant Monsieur Tarek Mansour, et les acheteurs étant Monsieur Thameur Chagour et Monsieur Amine Aouadi.

Suite aux opérations ci-dessus citées, la nouvelle structure de capital de la société CAPSA CAPITAL PARTNERS s'établit comme suit :

Nom de l'actionnaire	Nombre d'action	Montant en dinars	Nationalité
Capital African Partners Bank	3 238	323 800	Tunisienne
Habib Karaouli	1 603	160 300	Tunisienne
Thameur Chagour	115	11 500	Tunisienne
Amine Aouadi	20	2 000	Tunisienne
Monia Aloui	10	1 000	Tunisienne
Bohra Ben Rejeb	10	1 000	Tunisienne
Mohamed Achraf Aissa	4	400	Tunisienne
Total	5 000	500 000	

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture		VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION							
SICAV OBLIGATAIRES							
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92		131,359	132,555	132,599
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07		184,119	186,090	186,177
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99		151,696	152,875	152,901
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17		165,830	167,339	167,380
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01		156,578	157,663	157,684
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18		163,479	164,827	164,855
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08		148,415	149,542	149,579
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		61,194	61,777	61,799
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94		45,127	45,483	45,490
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09		153,423	154,701	154,728
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00		134,316	135,329	135,352
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98		134,213	135,375	135,399
13	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07		115,794	116,918	116,953
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24		107,343	108,215	108,234
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24		108,373	109,254	109,272
16	ATTUARI PREMIUM SICAV	ATTUARI GESTION	08/08/25		101,925	102,598	102,613
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
17	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07		23,481	23,654	23,658
18	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		163,147	164,546	164,598
19	FCP WAFI OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17		154,717	156,588	156,603
20	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15		14,830	14,945	14,949
21	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07		227,199	229,089	229,127
22	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15		127,181	128,090	128,111
23	ATTUARI FCP OBLIGATAIRE	ATTUARI GESTION	23/08/21		132,985	133,946	133,967
24	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07		18,602	18,757	18,760
25	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23		118,456	119,445	119,466
26	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24		113,867	115,234	115,303
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE							
27	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		2,520	2,548	2,553
SICAV MIXTES							
28	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93		85,246	86,450	86,484
29	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94		177,793	178,686	178,743
30	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01		134,948	141,467	141,533
31	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20		139,702	140,809	140,832
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
32	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		201,413	213,606	213,441
33	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		725,391	757,050	756,657
34	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		227,064	235,596	235,650
35	FCP VALEURS AL KAOUTHIER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10		133,347	138,184	138,535
36	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11		192,550	196,611	196,727
37	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		219,929	230,009	230,092
38	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		201,389	210,990	211,094
39	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07		36,499	38,799	38,865
40	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16		117,256	119,175	119,259
41	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,377	1,443	1,444
42	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,500	1,639	1,640
43	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25		110,139	117,059	117,156
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
44	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04		3 036,892	3 146,273	3 158,388
45	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09		335,722	370,001	370,445
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06		4,247	4,505	4,543
47	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06		3,652	3,842	3,866
48	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14		54,424	55,428	56,500
49	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15		1,578	1,595	1,597
50	FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15		1,598	1,693	1,070
51	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15		1,689	1,814	1,818
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17		21,778	22,836	22,861
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17		17,145	17,672	17,745
54	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21		22,294	23,835	23,869
55	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23		6 617,405	6 786,324	6 800,254
56	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11		123,577	135,580	136,482
SICAV ACTIONS							
57	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00		133,084	139,276	139,165
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
58	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09		1,849	2,010	2,026

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
OPCVM DE DISTRIBUTION							
SICAV OBLIGATAIRES							
59 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/25	5,070	115,396	116,117	116,132
60 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/25	5,643	102,688	103,475	103,491
61 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/25	7,498	109,606	110,648	110,680
62 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	19/05/25	6,241	106,649	107,305	107,320
63 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	27/05/25	5,962	113,422	114,328	114,355
64 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/25	6,898	108,706	109,605	109,624
65 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	27/05/25	6,810	105,118	106,141	106,179
66 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	30/05/25	6,336	110,429	111,276	111,294
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/25	7,378	109,834	110,721	110,740
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/25	6,210	107,493	108,253	108,268
69 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	14/03/25	6,805	107,887	108,713	108,731
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	30/05/25	7,282	106,787	107,685	107,704
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/25	5,307	110,948	111,832	111,850
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/25	6,486	106,487	107,371	107,391
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	107,106	108,056	108,063
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	27/05/25	5,848	110,520	111,294	111,311
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	23/04/25	6,482	105,846	106,652	106,668
FCPOBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/25	5,662	117,088	117,832	117,850
77 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	6,456	109,161	110,251	110,289
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	5,640	113,276	114,209	114,229
79 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	109,143	110,440	110,498
80 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	21/05/25	79,601	1 070,423	1 080,611	1 081,005
81 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	21/05/25	684,035	10 822,868	10 942,098	10 946,872
82 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	15/05/25	5,990	107,686	109,013	109,085
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
83 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	30/05/25	7,559	109,650	110,949	111,312
84 FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	-	-	103,736	104,926	105,258
SICAV MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
85 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/25	1,101	78,965	84,348	84,322
86 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	28/05/25	4,741	155,675	168,019	168,116
87 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	30/05/25	0,817	18,242	18,709	18,691
88 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	14/03/25	17,798	400,553	427,913	427,738
89 STRATÉGIE HIGH YIELD SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	27/05/25	51,781	2 891,070	3 161,781	3 167,180
90 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	23/05/25	2,477	69,803	70,626	70,709
91 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	13/05/25	2,111	55,540	55,713	55,755
92 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	23/04/25	2,055	117,797	119,063	119,079
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
93 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	22/05/25	0,999	22,169	24,409	24,419
94 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	12/05/25	0,468	22,160	23,331	23,334
95 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	12/05/25	0,507	18,899	19,631	19,638
96 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/25	3,545	110,938	118,289	118,250
97 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	100,919	105,407	105,404
98 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	106,688	110,185	110,138
99 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	25/12/25	8,186	115,144	117,487	117,520
100 UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	17/04/25	3,885	124,419	130,685	130,558
101 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	15,229	15,940	15,930
102 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	02/02/26	5,861	124,480	128,842	128,906
103 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1,500	102,736	108,671	108,756
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
104 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	2,899	139,211	145,464	147,037
105 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	193,080	206,613	208,690
106 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/25	7,550	192,130	206,124	208,018
107 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	4,407	242,027	251,263	252,453
108 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	5,027	219,120	224,583	225,240
109 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	6,909	215,171	221,218	221,327
110 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	26/05/25	0,614	37,315	39,874	40,004
111 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	16/04/25	681,187	13 009,997	13 837,516	13 920,926
112 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/25	4,633	129,894	139,928	140,522
113 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/25	77,514	6 892,825	7 125,310	7 129,373
114 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	13,365	14,159	14,195
115 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/25	11,714	199,905	214,099	216,639
116 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	14 784,400	15 541,386	15 607,011
117 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	21/05/25	450,839	13 163,282	14 220,335	14 322,854
118 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	28/04/25	752,405	11 616,258	12 320,883	12 355,631
119 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	16/04/25	677,813	12 861,389	13 706,782	13 791,297
120 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	28/04/25	772,740	11 789,353	12 586,375	12 639,238
121 FCP PROSPER + CEA	BTk CONSEIL	12/02/24	29/05/25	0,478	13,205	14,459	14,596
122 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	16/04/25	1,113	132,793	140,963	141,793
123 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	-	-	161,038	173,875	174,179
124 FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	121,171	130,644	131,719
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
125 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	6,064	138,852	148,062	148,013
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
126 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	11/04/25	37,985	1 357,067	1 442,490	1 459,508

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003

Tél : (216) 71 947 062

Fax : (216) 71 947 252

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

www.cmf.tn

email : cmf@cmf.tn

Le Président du Collège Délégué

M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la modification de la dénomination sociale de la « Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-» en « Société Tunisienne d'Assurance Takaful - Al Baraka Assurances- » et le changement de son siège social, l'ouverture au public du FCPR NOUMOU ainsi que par la clôture de la liquidation de FCP IRADETT 50, FCP HELION SEPTIM et des deux Fonds Commun de Créances FCC BIAT-CREDIMMO 1 et FCC BIAT- CREDIMMO 2, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37, rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6. Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7. Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11. Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15. Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18. BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20. Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
21. Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Khreireddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26. Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27. EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
31.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Chargaia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Chargaia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Chargaia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Chargaia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAP"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	FondoukChoucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Chargaia I 1080 Tunis-	71 189 200
54.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Chargaia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Chargaia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100
62. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650

67.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73.Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75.Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6.Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10.Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11.Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12.Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13.Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14.Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15.BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16.Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »	30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis.	70 100 600
18.Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21.Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22.Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24.Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26.Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27.ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221

28.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30.Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32.Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33.Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37.Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53.Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54.Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61.Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211

66.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendès France -5100 Mahdia-	73 680 274
67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Sfax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75.Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International «SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 287 000
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	31 384 001
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -Al Baraka Assurances-	59, Avenue Alain Savary -1002 Tunis-	70 015 151
96.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA""- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.Société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	36, Rue Hédi Chaker – La Goulette-	71 735 080
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115

103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendès France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PREMIUM SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP HELION SEPTIM III	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
46	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
47	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
80	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
95	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
99	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
102	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
116	STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

	Dénomination du Fonds d'Amorçage	Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
9	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

	Dénomination du Fonds Commun de Placement à Risque	Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

9	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
17	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
21	FCPR SWING*	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
22	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
25	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
26	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
32	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
33	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

34	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
35	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
37	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
39	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
40	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
41	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
42	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
43	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
44	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
45	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
46	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
49	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
50	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
51	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
52	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
54	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
55	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
56	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
57	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
58	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis

59	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
60	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
61	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
62	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
63	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
64	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
65	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
68	FCPR NOUMOU	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences,El Menzah,1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné « BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1 »

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société BTK Leasing, réunie le **07/04/2025**, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 80 Millions de Dinars à compter de la date de l'AGO et ce, jusqu'au 31/12/2026.

L'Assemblée Générale Ordinaire a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions pour chaque émission d'emprunt obligataire et d'effectuer toutes les formalités nécessaires à leurs émissions.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société, réuni le **13/01/2026**, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné «BTK Leasing Subordonné 2026-1» d'un montant de 50 millions de dinars par Appel Public à l'Epargne selon les conditions et modalités fixées comme suit :

Catégorie	Durée	Montant en Dinars	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
A	5 ans	30 000 000	Fixe : 9,00%	Annuel constant par 1/5 ^{ème}
B	5 ans	20 000 000	Variable : TMM + 1,75%	Annuel constant par 1/5 ^{ème}

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

L'emprunt obligataire subordonné « **BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1** » est d'un montant de 50 000 000 de dinars, divisé en 500 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt subordonné « **BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions au présent emprunt subordonné seront ouvertes le **17/02/2026** et clôturées au plus tard le **17/03/2026**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant de l'émission (50 000 000 de dinars) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt subordonné reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive (cf. notation de l'émission).

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit 500 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au **17/03/2026**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BTK LEASING.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **17/02/2026** auprès de BTK Conseil, intermédiaire en bourse sis au 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis et des autres intermédiaires en bourse.

But de l'émission :

BTK LEASING, de par son statut d'établissement financier est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie.

A ce titre, la BTK Leasing a décidé d'émettre cet emprunt obligataire subordonné dans le cadre d'une stratégie visant à renforcer davantage ses fonds propres nets afin de soutenir son développement.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1 ».
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Nominative.
- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

Modalités et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BTK Conseil - intermédiaire en bourse). L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit le Code des Sociétés Commerciales : Livre 4, Titre 1, Sous-titre 5, Chapitre 3 : Des obligations.

Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques N°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt subordonné portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/03/2026**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **17/03/2026**.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt obligataire subordonné seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

Taux fixe : Taux annuel brut de **9,00%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+1,75%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **175** points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **mars** de l'année **N-1** au mois de **février** de l'année **N**.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 dinars** par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale.

Cet amortissement commencera à la première année pour les deux catégories A et B, soit le **17/03/2027**.

L'emprunt subordonné sera amorti en totalité le **17/03/2031** pour les deux catégories A et B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

Païement :

Les intérêts sont payés à terme échu le **17 mars** de chaque année pour les deux catégories A et B.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **17/03/2027** pour les deux catégories A et B.

La dernière échéance est prévue pour le **17/03/2031** pour les deux catégories A et B.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (Catégorie A : souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt subordonné est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, ce taux est de **9,00%** l'an.

Marge actuarielle (Catégorie B : souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt subordonnée à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de **décembre 2025 à titre indicatif**, qui est égale à **7,61%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **9,36%**.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,75%** l'an pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**Durée totale :**

Les obligations subordonnées de l'emprunt «BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1» sont émises sur une durée de **5 ans** pour les deux catégories A et B.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les deux catégories A et B.

Duration de l'emprunt (Catégorie A : souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation subordonnée correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La durée pour les présentes obligations subordonnées de la catégorie A de cet emprunt est de **2,690 années**.

Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang :

Rang de créance : En cas de liquidation de BTK LEASING, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « BTK LEASING 2025 ».

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de la société :

En date du **18/12/2025**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à la BTK Leasing à « **BB(tun)** » avec perspective d'évolution stable et la note nationale à court terme à « **B(tun)** ».

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/arab-international-lease-85292276>

Notation de l'émission :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du **20/01/2026**, une notation provisoire à long terme « **B+ (EXP) (tun)** » à l'emprunt obligataire subordonné « **BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1** ».

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en Bourse BTK Conseil, en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné « BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur intéressé aux guichets de la BTK Conseil, intermédiaire en Bourse sis à l'Immeuble BTK, 10 bis, Avenue Mohamed V -1001- Tunis et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des obligataires subordonnés :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle Assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts des obligations subordonnées demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires subordonnés :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires subordonnés de l'emprunt obligataire « **BTK LEASING 2026-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BTK Conseil, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres :

Les actions de la BTK LEASING sont négociables sur le marché hors cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe un emprunt obligataire subordonné en cours, émis par BTK Leasing négociable sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, il s'agit de « BTK LEASING SUBORDONNE 2025-1 », émis par Appel Public à l'Epargne pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 9,4% et TMM+2,25%.

Par ailleurs, il n'existe pas des titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné, BTK LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BTK Conseil de demander l'admission de l'emprunt obligataire subordonné « **BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

BTK LEASING s'engage, dès la clôture des souscriptions à l'emprunt obligataire subordonné « **BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (Clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »).

Qualité de crédit de l'émetteur :

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire :

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les

investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **30/01/2026** sous le **n°26/1170**, du document de référence « BTK LEASING 2025 » enregistré auprès du CMF en date du **14/08/2025** sous le **n°25/005** et de son actualisation enregistrée auprès du CMF en date du **30/01/2026** sous le **n°25/005/A001**.

La note d'opération ainsi, le document de référence « BTK LEASING 2025 » ainsi que son actualisation, sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de BTK LEASING –11 Rue Hédi Nouira -1001- TUNIS ; de la BTK Conseil intermédiaire en bourse – Immeuble BTK - 10 bis Avenue Mohamed V -1001- Tunis et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE MARJA DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE ET DE L'AGRICULTURE -SMADEA-

Siège social : BP N°117 Bou Salem -8170 Jendouba-

Société Marja de Développement de l'élevage et de l'Agriculture -SMADEA- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés le 31 août 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 24 février 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, M. Amjad ALOULOU(Cabinet CAA).

BILAN ARRETE AU 31/08/2025*(exprimé en dinars)*

	<i>Notes</i>	31/08/2025	31/08/2024
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles		43 148	43 148
Amort.immob.incorp		-43 148	-43 083
Immobilisations incorporelles nettes	1-1	-	65
Immobilisations corporelles		44 680 195	41 643 623
Amort.immob.corp		-27 224 332	-25 694 957
Immob.corp.en cours		9 547	201 947
Immobilisations corporelles nettes	1-2	17 465 410	16 150 613
Immobilisations financières		194 317	57 375
Provisions immob.Fin		-17 200	-17 265
Immobilisations financières nettes	1-3	177 117	40 110
Total des actifs immobilisés		17 642 527	16 190 788
Autres actifs non courants		-	-
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		17 642 527	16 190 788
ACTIFS COURANTS			
Stocks		16 826 261	16 373 906
Prov.stock		-300 489	-164 914
Stocks nets	2-1	16 525 772	16 208 992
Clients et comptes rattachés		1 028 150	575 765
Prov.pour dep.clients		-66 692	-66 692
Clients nets	2-2	961 458	509 073
Autres actifs courants		1 269 411	1 536 597
Prov.pour dep.autres actifs courants		-19 971	-19 971
AAC Nets	2-3	1 249 440	1 516 626
Liquidités et équivalents de liquidités	2-4	11 605 476	5 744 196
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		30 342 146	23 978 887
TOTAL DES ACTIFS		47 984 673	40 169 675

BILAN ARRETE AU 31/08/2025*(exprimé en dinars)*

	<i>Notes</i>	31/08/2025	31/08/2024
<i>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</i>			
<i>CAPITAUX PROPRES</i>			
Capital social		18 835 254	18 835 254
Subventions d'investissement		34 895	66 433
Réserves légales		1 883 525	1 391 926
Résultats reportés		8 752 902	6 093 826
<i>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		29 506 576	26 387 439
Résultat de l'exercice		11 525 638	5 975 963
<i>Capitaux propres avant affectation</i>	3	41 032 214	32 363 402
<i>PASSIFS</i>			
<i>Passifs non courants</i>			
Emprunts	4-1	-	525 000
Autres passifs financiers	4-2	2 000	-
Provisions	4-3	1 199 777	936 360
Autres passifs non courants		-	-
<i>Total des passifs non courants</i>		1 201 777	1 461 360
<i>Passifs courants</i>			
Fournisseurs et comptes rattachés	5-1	2 233 564	1 995 374
Autres passifs courants	5-2	3 513 560	4 087 039
Concours bancaires et autres passifs financiers	5-3	3 557	262 500
<i>Total des passifs courants</i>		5 750 682	6 344 913
<i>Total des passifs</i>		6 952 459	7 806 273
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		47 984 673	40 169 675

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31/08/2025
Période du 01/09/2024 au 31/08/2025
(exprimé en dinars)

	Notes	31/08/2025	31/08/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	6-1	33 841 832	27 260 844
Autres produits d'exploitation	6-2	198 231	243 216
Production immobilisée	6-3	6 942 710	4 107 549
Total des produits d'exploitation		40 982 773	31 611 609
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks de produits	7-1	1 201 100	-2 361 706
Achats d'approvisionnements consommés	7-2	11 894 918	14 239 648
Charges de personnel	7-3	6 625 736	5 848 095
Dotations aux amortissements et provisions	7-4	4 335 875	3 914 055
Autres charges d'exploitation	7-5	3 432 286	3 057 804
Total des charges d'exploitation		27 489 914	24 697 896
Résultat d'exploitation		13 492 859	6 913 713
Charges financières nettes	8-1	-13 042	-190 933
Produits des placements		-	-
Autres gains ordinaires	8-2	1 161 432	1 063 091
Autres pertes ordinaires	8-3	-1 294 512	-906 605
Résultat des activités ordinaires avant impôt		13 346 736	6 879 266
Impôt sur les bénéfices	8-4	-1 821 098	-903 303
Résultat des activités ordinaires après impôt		11 525 638	5 975 963
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		11 525 638	5 975 963
Effets des modifications comptables		-	-
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		11 525 638	5 975 963

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE ARRETE AU 31/08/2025
PERIODE DU 01/09/2024 AU 31/08/2025
(exprimé en dinars)

	2024/2025	2023/2024
<u>FLUX D'EXPLOITATION</u>		
Règlement fournisseurs	-14 338 751	-13 965 714
Règlement effets à payer	-1 137 139	-1 613 606
Sommes servies au personnel	-4 212 924	-3 735 976
Encaissements clients	33 437 346	27 634 255
Autres actifs	109 234	86 524
Autres passifs	-3 562 103	-3 137 898
Frais d'exploitation	-348 977	-278 013
Intérêts payés	-22 527	-190 969
Produits d'exploitation	127 811	252 105
TOTAL DES FLUX D'EXPLOITATION	10 051 970	5 050 708
<u>FLUX D'INVESTISSEMENTS</u>		
Encaissement / Cession immobilisations	2 785 859	1 664 466
Décaissement / Acquisition immobilisations	-1 527 702	-1 587 496
TOTAL DES FLUX D'INVESTISSEMENT	1 258 157	76 970
<u>FLUX DE FINANCEMENT</u>		
Encaissement crédits	-	700 000
Règlement crédits	-787 500	-962 500
Encaissement subventions d'investissement	-	-
Dividendes et autres distributions	-4 661 347	-412 099
TOTAL DES FLUX DE FINANCEMENT	-5 448 847	-674 599
Variation trésorerie	5 861 280	4 453 080
Trésorerie au début de période	5 744 196	1 291 116
Trésorerie fin de période	11 605 476	5 744 196

NOTES D'ORDRE GENERAL

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société Marja de Développement de l'Elevage et de l'Agriculture « SMADEA » est une société anonyme ayant pour vocation la création et l'exploitation des projets agricoles et industriels intégrés.

Le Domaine où s'exerce l'activité de la « SMADEA » se situe à Bou Salem et s'étend sur une superficie de l'ordre de 4 070 hectares.

La « SMADEA » a été constituée le premier juin 1982 avec un capital social de 2 000 000 dinars.

Suivant l'assemblée générale extraordinaire du 23 février 2023, il a été décidé une opération d'augmentation de capital par incorporation des résultats reportés pour un montant qui s'élève à 8 371 224 dinars. Par conséquent, le capital social a été augmenté de 10 464 030 dinars à 18 835 254 dinars, divisé en 1 046 403 actions chacune égale à 18 dinars.

Sur la base de la décision de l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 20 janvier 2025 et sur la base d'une convention, de reconstitution du capital entre la « SMADEA » et l'intermédiaire en bourse « UNION CAPITAL », conclue en date du 9 juillet 2024, ce dernier a reconstitué le capital social en se basant sur les opérations faites dès la constitution de la société et qui se présente comme suit :

Actionnaires	Nb d'actions	Capital	%
Comité Arabe d'Investissement et de Développement Agricole	662 723	11 929 014	63,33
TSB	212 827	3 830 886	20,34
TSPI	101 098	1 819 764	9,66
BTK Finance (Ex – El Istifa)	39 530	711 540	3,78
Centrale Laitière du Nord	17 377	312 786	1,66
O.T.D	7 299	131 382	0,70
BTK	5 213	93 834	0,50
Les Ex-coopérateurs	336	6 048	0,03
Total	1 046 403	18 835 254	100,00

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la société, arrêtés au 31 août 2025, ont été établis et présentés conformément aux dispositions des Normes Comptables Tunisiennes telles que définies par la loi n° 96-112 et le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996. Les états financiers se composent du :

- Bilan ;
- État de résultat ;
- État de flux de trésorerie ; et
- Notes aux états financiers.

3. NOTE SUR L'EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le premier septembre et se termine le trente et un août de l'année civile suivante.

4. BASE DE MESURE ET METHODES COMPTABLES PERTINENTES

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

Les bases de mesure et les principes comptables les plus pertinents, pour la préparation des états financiers arrêtés au 31 août 2025, se résument comme suit :

4.1 - Les immobilisations incorporelles

Cette rubrique comprend les logiciels informatiques acquis ou développés par la société pour son usage interne. Ces logiciels sont amortis selon la méthode linéaire sur 3 ans, soit 33% par an.

4.2 - Les immobilisations corporelles

Les immobilisations acquises par la « SMADEA » sont comptabilisées à leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat facturé, majoré de tout autre élément de coût supporté à l'occasion de l'acquisition ou engagés pour la mise en service du matériel immobilisé.

Troupeau de rente

Les entrées en production sont valorisées au coût de production incluant l'ensemble des charges directes et indirectes se rattachant à ladite production.

Le troupeau de rente est amorti selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile soit 5 ans tout en tenant compte d'une valeur résiduelle de 800 Dinars par tête (600 Dinars avant 2020 et 400 Dinars avant 2000) pour les bovins et d'une valeur résiduelle fixé à hauteur de 20% du coût d'immobilisation pour les ovins.

Autres immobilisations

Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire, tout en tenant compte du contrat de location liant la « SMADEA » au « Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires foncières », par application des durées suivantes :

Désignation	Durée d'amortissement
- Matériel de transport autotracteur	10, 5, 4 et 3 ans
- Matériel agricole	10, 5, 3 et 1 ans
- Plantations	10 ans
- Agencement, aménagement et installations :	
· Construction	14, 13, 11, 10 et 3 ans
· Terrain	13, 10 et 3 ans
· Equipement salle de traite	10, 5 et 1 ans
· Installations eau de chauffage et de climatisation	20, 10, 5 et 1 ans
· Installations électriques	20 et 10 ans
· Installations téléphoniques	10, 6, 5 et 1 ans
- Matériels d'irrigation	20, 15, 10 et 5 ans
- Matériels informatiques	3 ans
- Plantation et constructions sur sol d'autrui	25, 24, 23, 22, 17, 16, 10 et 3 ans
- Meubles, mobiliers et équipements de bureau	10, 5, et 1 ans
- Usine de concentré	10 ans

4.3 -Les stocks

- Valorisation du stock

Les éléments du stock acquis par la société sont évalués à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat, les frais de transport, l'assurance liée au transport sur achats et autres coûts directement liés à l'acquisition.

Les éléments du stock produits par la société comprennent principalement le stock des bovins, le stock des ovins, les récoltes en magasins et les avances sur cultures et sont valorisés au coût de production qui comprend l'ensemble des charges directes et indirectes rattachées à ladite production, et selon la méthode du coût moyen pondéré.

- Comptabilisation du stock

La société utilise la méthode de l'inventaire intermittent. Les achats sont considérés provisoirement comme des charges de l'exercice. Les stocks sont déterminés de manière extracomptable à la date d'arrêt comptable et sont portés dans les comptes de situation et de résultat.

5. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

a) Situation sanitaire du troupeau bovin :

- Le troupeau bovin présent au 31 août 2025 dans la ferme Marja 1, qui s'élève à 2 048 têtes, est indemne de tuberculose.
- L'effectif des velles et des génisses présentes au 31 août 2025 dans la ferme Marja 2 s'élève à 197 têtes, est indemne de tuberculose.
- Le troupeau bovin présent au 31 août 2025 dans la ferme Marja 3, qui s'élève à 1 718 têtes, est indemne de tuberculose.

Concernant le troupeau de vaches se trouvant à la phase 2 (Marja 3), comprenant 1 718 têtes (vaches, génisses et veaux), au cours du mois de juin 2025, la société a constaté une augmentation du nombre d'avortements chez les vaches gestantes et a coordonné avec les services vétérinaires du Commissariat Régional au Développement Agricole de Jendouba.

Dans ce cadre, 1 012 échantillons ont été prélevés (concernant les vaches et les génisses gestantes) et envoyés pour analyse en septembre 2025. Les résultats ont montré que 311 vaches étaient infectées par la Brucellose.

Le 15 septembre 2025, la société a été informée par un arrêté n°14541 émis par le Gouvernorat de Jendouba afin de prendre les mesures nécessaires dont l'isolement et l'abattage des vaches infectées dans des abattoirs désignés.

A ce titre, 105 vaches ont été retirées du troupeau jusqu'au 31 octobre 2025.

Parmi les causes de l'apparition de cette maladie figure l'absence de vaccination contre la Brucellose depuis 2019 jusqu'à la fin de l'année 2023. Ces vaccins sont fournis par la direction de la production agricole relevant du ministère de l'Agriculture.

Il est à signaler que le taux d'avortement est passé de 1,45% en septembre et octobre 2024 à 11,73 % en septembre et octobre 2025 et le taux de réforme des vaches est passé de 31,84% pour la campagne 2023/2024 à 43,6% pour la campagne 2024/2025.

D'un autre côté, le taux de mortalité à la naissance et le taux de mortalité des vaches sont passés de 1,54% et 3,57% pour la campagne 2023/2024 à, respectivement, 1,7% et 3,2% pour la campagne 2024/2025.

b) Situation sanitaire du troupeau ovin :

Le taux de mortalité de l'effectif des jeunes et le taux de mortalité des brebis sont passés de 27,64% et 12,11% pour la campagne 2023/2024 à, respectivement, 22,53% et 12,96% pour la campagne 2024/2025.

Ainsi, le taux de réforme des brebis est passé de 19,72% pour la campagne 2023/2024 à 21,09% pour la campagne 2024/2025.

c) Remboursement sur la vente du troupeau bovin infecté :

La société a déposé un dossier pour bénéficier du remboursement de la perte relative à la vente du troupeau bovin de la ferme Marja 3 antérieurement infecté par la tuberculose (vaches vendues durant 2014, 2015, 2016 et 2017) et dont le nombre est de 577 têtes d'une valeur totale de 744 215 dinars.

La société a bénéficié, en date du 10 janvier 2019 d'une indemnisation qui s'élève à 193 979 dinars et d'une indemnisation complémentaire de 15 958 dinars en date du 31 août 2019, soit un total de 209 937 dinars au titre de 181 vaches (année de sortie 2017).

La société a bénéficié d'une indemnisation qui s'élève à 182 881 dinars en date du 30 décembre 2020 au titre de 132 vaches (année de sortie 2014).

Toutefois, la société est dans l'attente du remboursement pour un montant total de 351 397 dinars relatif aux 264 vaches restantes.

NOTES RELATIVES A L'ACTIF

1- LES ACTIFS NON COURANTS

1-1- Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composent exclusivement de logiciels informatiques. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Valeur brute au 31/08/2024	Acquisition / Cession	Valeur brute au 31/08/2025	Amortissements			V.C.N au 31/08/2025
				Cumulés au 31/08/2024	Dotations 2024/2025	Cumulés au 31/08/2025	
Logiciel	43 148	-	43 148	-43 083	-65	-43 148	-
Total	43 148	-	43 148	-43 083	-65	-43 148	-

1-2- Les immobilisations corporelles

Cette rubrique présente une valeur nette de 17 465 410 dinars au 31/08/2025, contre 16 150 613 dinars au 31/08/2024, soit une augmentation de 1 314 797 dinars.

Désignation	31/08/2025 en DT	31/08/2024 en DT	Variation en DT
- Autres immobilisations corporelles (1-2-2)	32 186 767	30 678 684	1 508 084
- Cheptel bovin (1-2-1-1)	12 225 116	10 643 987	1 581 129
- Cheptel ovin (1-2-1-2)	268 311	320 953	-52 641
- Immobilisations en cours	9 547	201 947	-192 400
Total en Brut	44 689 742	41 845 570	2 844 172
- Amortissement autres immobilisations corporelles	-23 624 905	-22 043 627	-1 581 278
- Amortissement cheptel bovin	-3 464 461	-3 497 804	33 343
- Amortissement cheptel ovin	-134 966	-153 526	18 560
Total en Net	17 465 410	16 150 613	1 314 797

1-2-1-Le troupeau de rente

Le solde brut du troupeau de rente s'élève à 12 493 427 dinars au 31/08/2025, contre un solde de 10 964 940 dinars au 31/08/2024, réalisant ainsi une augmentation de 1 528 488 dinars qui se détaille comme suit :

Libellé	31/08/2025 en DT	31/08/2024 en DT
- Augmentation du troupeau de rente bovine	1 581 129	450 067
- Diminution du troupeau de rente ovine	-52 641	-80 300
Total	1 528 488	369 767

1-2-1-1- Le troupeau de rente Bovin

La valeur de ce troupeau a connu une augmentation de 1 581 129 dinars durant la saison 2024/2025.

Cette augmentation se détaille ainsi :

Désignation	En Nombre	Valeur unitaire en (DT)	Valeur totale
- Auto production de vaches	925	7 368	6 815 319
- Auto production taureaux	12	7 273	87 272
- Sortie des vaches (dont 59 mortalités)	863	6 101	5 265 128
- Sortie des taureaux (dont 2 mortalités)	9	6 259	56 334
Variation du troupeau de rente bovin	65		1 581 129

Par rapport à la campagne 2023/2024, l'auto production de ce troupeau a augmenté de 339 têtes, les mortalités ont diminué de 4 têtes et les réformes ont augmentés de 228 têtes.

1-2-1-2- Le troupeau de rente Ovin

La valeur de ce troupeau, au 31/08/2025, s'élève à 268 311 dinars contre une valeur de 320 953 dinars au 31/08/2024 soit une diminution de 52 641 dinars qui se détaille comme suit :

Désignation	En Nombre	Valeur unitaire en (DT)	Valeur totale
- Auto production de brebis	28	892	24 963
- Auto production de béliers	17	892	15 156
- Vente de 96 brebis et 7 béliers	103	556	57 267
- Mortalité de 59 brebis et 2 béliers	61	582	35 493
Variation du troupeau de rente ovin	-119		-52 641

Par rapport à la campagne 2023/2024, l'autoproduction des ovins a diminué de 16 brebis, et a augmenté de 17 béliers et les mortalités ont diminué de 11 brebis et 6 béliers.

Ainsi, la valeur totale du troupeau est détaillée au 31/08/2025 comme suit :

Désignation	Au 31/08/2024		Auto production		Sortie		Au 31/08/2025	
	Nbre	Valeur	Nbre	Valeur	Nbre	Valeur	Nbre	Valeur
- Vaches	1 774	10 602 016	925	6 815 319	863	5 265 127	1 836	12 152 208
- Taureaux	7	41 971	12	87 272	9	56 334	10	72 909
- Brebis	509	300 691	28	24 963	155	87 093	382	238 561
- Béliers	27	20 262	17	15 156	9	5 668	35	29 750
Total	2 317	10 964 940	982	6 942 710	1 036	5 414 222	2 263	12 493 428

Les mouvements enregistrés sur le troupeau au cours de la campagne 2024/2025 se détaillent comme suit :

a) Vaches

Désignation	Nombre au 31/08/2024	Changement de catégorie	Vente	Mortalité	Transfert de phase 1 à la phase 2	Nombre au 31/08/2025
- Phase I	1011	453	415	25	-1	1 025
- Phase II	763	472	389	34	1	811
Total	1 774	925	804	59	-	1 836

b) Taureaux

Désignation	Nombre au 31/08/2024	Changement de catégorie	Vente	Mortalité	Transfert de phase 1 à la phase2	Nombre au 31/08/2025
- Phase I	4	5	4	-	-	5
- Phase II	3	7	3	2	-	5
Total	7	12	7	2	-	10

c) Ovins

Désignation	Nombre au 31/08/2024	Changement de catégorie	Vente	Mortalité	Nombre au 31/08/2025
- Brebis	509	28	96	59	382
- Béliers	27	17	7	2	35
Total	536	45	103	61	417

Comparativement à la campagne 2023/2024, les valeurs unitaires d'entrée et de sortie en immobilisation se présentent comme suit :

Désignation	Valeur unitaire en 2024/2025	Valeur unitaire en 2023/2024	Variation en Dinars	Variation En %
Troupeau de rente Bovin				
- Auto production de vaches	7 368	6 814	554	8%
- Auto production taureaux	7 273	7 179	94	1%
- Sortie de vaches (dont 59 mortalités)	6 101	5 595	506	9%
- Sortie des taureaux (dont 2 mortalités)	6 259	5 571	688	12%
Troupeau de rente Ovin				
- Auto production de brebis	892	734	158	22%
- Auto production de béliers	892	-	892	0%
- Vente de 96 brebis et 7 béliers	556	520	36	7%
- Mortalité de 59 brebis et 2 béliers	582	550	32	6%

La répartition du troupeau de production de lait par âge d'entrée en production se présente comme suit :

LA REPARTITION DU TROUPEAU DE PRODUCTION DE LAIT PAR AGE D'ENTREE EN PRODUCTION

Année	Avant 2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Tranche d'âge	(09-10)	(09-10)	(08-09)	(07-08)	(06-07)	(05-06)	(04-05)	(03-04)	(02-03)	(01-02)	(00-01)	
Effectif au 31/08/2016	672	560	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 232
En %	54,55%	45,45%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100,00%
Effectif au 31/08/2017	299	306	408	-	-	-	-	-	-	-	-	1 013
En %	29,52%	30,21%	40,28%	-	-	-	-	-	-	-	-	100,00%
Effectif au 31/08/2018	188	250	331	514	-	-	-	-	-	-	-	1 283
En %	14,65%	19,49%	25,80%	40,06%	-	-	-	-	-	-	-	100,00%
Effectif au 31/08/2019	111	181	251	426	380	-	-	-	-	-	-	1 349
En %	8,23%	13,42%	18,61%	31,58%	28,17%	-	-	-	-	-	-	100,00%
Effectif au 31/08/2020	48	98	143	272	292	575	-	-	-	-	-	1 428
En %	3,36%	6,86%	10,01%	19,05%	20,45%	40,27%	-	-	-	-	-	100,00%
Effectif au 31/08/2021	31	59	100	182	210	506	543	-	-	-	-	1 631
En %	1,90%	3,62%	6,13%	11,16%	12,88%	31,02%	33,29%	-	-	-	-	100,00%
Effectif au 31/08/2022	11	33	48	119	145	380	461	630	-	-	-	1 827
En %	0,60%	1,81%	2,63%	6,51%	7,94%	20,80%	25,23%	34,48%	-	-	-	100,00%
Sortie 2021/2022	20	26	52	63	65	126	82	42	-	-	-	476
En %	4,20%	5,46%	10,92%	13,24%	13,66%	26,47%	17,23%	8,82%	-	-	-	100,00%
Effectif au 31/08/2023	6	10	23	66	73	241	340	484	578	-	-	1 821
En %	0,33%	0,55%	1,26%	3,62%	4,01%	13,23%	18,67%	26,58%	31,74%	-	-	100,00%
Sortie 2022/2023	5	23	25	53	72	139	121	146	42	-	-	626
En %	0,80%	3,67%	3,99%	8,47%	11,50%	22,20%	19,33%	23,32%	6,71%	-	-	100,00%
Effectif au 31/08/2024	1	3	10	26	38	151	224	332	462	527	-	1 774
En %	0,06%	0,17%	0,56%	1,47%	2,14%	8,51%	12,63%	18,71%	26,04%	29,71%	-	100,00%
Sortie 2023/2024	5	7	13	40	35	90	116	152	116	70	-	644
En %	0,78%	1,09%	2,02%	6,21%	5,43%	13,98%	18,01%	23,60%	18,01%	10,87%	-	100,00%
Effectif au 31/08/2025	-	-	3	16	17	70	120	182	273	372	783	1 836
En %	-	-	0,16%	0,87%	0,93%	3,81%	6,54%	9,91%	14,87%	20,26%	42,65%	100,00%
Sortie 2024/2025	1	3	7	10	21	81	104	150	189	155	142	863
En %	0,12%	0,35%	0,81%	1,16%	2,43%	9,39%	12,05%	17,38%	21,90%	17,96%	16,45%	100,00%

- 85,75 % des sorties représentent la tranche d'âge de 0 à 5 ans contre 84,47 % au cours de la campagne 2023/2024 ;
- 94,23 % de l'effectif représentent la tranche d'âge de 0 à 5 ans contre 95,6 % au cours de la campagne 2023/2024.

1-2-2- Les autres immobilisations corporelles

La valeur nette des autres immobilisations corporelles, au 31/08/2025, s'élève à 8 561 863 dinars contre une valeur nette de 8 635 057 dinars au 31/08/2024 qui se détaille comme suit :

Désignation	Valeur brute au 31/08/2025 en DT	Amortissements cumulés au 31/08/2025 en DT	VCN au 31/08/2025 en DT	VCN au 31/08/2024 en DT
- Installation générale	3 382 864	-2 866 924	515 940	475 022
- Construction sur sol d'autrui	12 727 640	-6 478 000	6 249 640	6 144 960
- Matériel agricole	11 852 159	-10 472 744	1 379 414	1 503 541
- Matériel d'irrigation	2 350 471	-2 176 002	174 469	274 602
- Matériel de transport	1 350 699	-1 235 738	114 961	178 846
- Matériel informatique	76 816	-56 280	20 536	5 890
- Equipement de bureau	130 256	-104 931	25 325	18 534
- Matériel usine	290 903	-209 325	81 578	33 661
- Plantation	6 850	-6 850	-	-
- Olivier	18 110	-18 110	-	-
Total	32 186 767	-23 624 905	8 561 863	8 635 057

(Tableau d'amortissement détaillé en annexe n°1).

1-3- Les immobilisations financières

Cette rubrique présente un solde brut qui s'élève à 194 317 dinars au 31/08/2025 qui est provisionné à hauteur de 17 200 dinars :

Désignation	31/08/2025 en DT	31/08/2024 en DT
- Participation SODINO	15 000	15 000
- Participation CARTHAGO FLAVOR	10 000	10 000
- Participation BTS	2 000	2 000
- Cautionnement STEG	31 272	30 375
- Cautionnement STB	136 045	-
Solde Brut	194 317	57 375
- Provisions/titres de participation	-17 200	-17 265
Solde Net	177 117	40 110

2- LES ACTIFS COURANTS

2-1- Stocks

Le solde net de cette rubrique est de 16 525 772 dinars au 31 août 2025 contre 16 208 992 dinars au 31 août 2024, soit une augmentation de 316 780 dinars détaillée comme suit :

Désignation	31/08/2025 en DT	31/08/2024 en DT
- Avances aux cultures (1)	1 105 994	1 169 851
- Stocks Bovins (2)	7 923 476	9 234 003
- Stocks Ovins	334 683	172 842
- Matières consommables (3)	6 736 941	5 043 096
- Concentré	72 858	100 256
- Récolte en magasin	473 530	434 688
- Pièce de rechange (Salle de traite)	178 780	219 169
Total Brut	16 826 261	16 373 906
- Provisions sur stocks des carburants et lubrifiants	-416	-
- Provisions sur stocks des pièces de rechange	-261 102	-156 166
- Provisions sur Stocks de produits de traitement	-26 220	-2 148
- Provisions sur stocks de produits vétérinaires	-4 917	-3 662
- Provisions sur Stocks de fournitures de bureau	-137	-280
- Provision sur stocks de matériaux de construction	-1 709	-
- Provision sur stocks matériels et outillages	-4 655	-1 013
- Provision sur stocks matières consommables	-460	-770
- Provision sur stocks semences et plants	-874	-874
Total Net	16 525 772	16 208 992

- (1) Cette rubrique enregistre les travaux, matières et services consommés durant la campagne en cours et qui contribuent à la production de la récolte de la saison prochaine. En application des conventions comptables de rattachement des charges aux produits et de l'indépendance des exercices, ces charges ne doivent pas être supportées par l'exercice en cours, mais différées pour être imputées sur la prochaine campagne. Les avances aux cultures sont passées de 1 169 851 dinars au 31/08/2024 à 1 105 994 dinars au 31/08/2025, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/08/2025 en DT	31/08/2024 en DT
- Préparation pour la campagne prochaine	643 653	615 447
- L'élevage Ovins (charges de 5 mois)	101 995	82 170
- L'olivier	265 798	241 848
- Luzerne	48 180	73 924
- Sorgho	46 368	94 624
- Ensilage de maïs	-	61 838
Total	1 105 994	1 169 851

- (2) Le stock des bovins est composé de 2 117 têtes pour une valeur 7 923 476 de dinars au 31/08/2025, contre 2 200 têtes pour une valeur de 9 234 003 dinars au 31/08/2024, Le stock des bovins se répartit par âge comme suit :

Age en mois	31/08/2025			31/08/2024		
	Nbre	Coût Unitaire moyen	Valeur Totale	Nbre	Coût Unitaire moyen	Valeur Totale
- de 1 à 3 mois	306	843	257 931	307	946	290 537
- de 4 à 6 mois	156	1 578	246 168	141	1 864	262 860
- de 7 à 9 mois	276	2 260	623 793	273	2 664	727 155
- de 10 à 12 mois	275	2 926	804 671	281	3 429	963 675
- de 13 à 15 mois	275	3 720	1 022 918	218	4 081	889 632
- de 16 à 18 mois	116	4 613	535 149	166	4 896	812 662
- de 19 à 21 mois	230	5 424	1 247 412	287	5 658	1 623 891
- de 22 à 24 mois	273	6 181	1 687 498	256	6 365	1 629 502
- de 25 à 27 mois	161	6 847	1 102 329	131	6 994	916 194
- 28 mois et plus	49	6 961	395 607	140	7 985	1 117 895
Total	2 117	3 743	7 923 476	2 200	4 197	9 234 003

(3) Le stock de matières consommables est composé essentiellement des éléments suivants :

Désignation	31/08/2025 en DT	31/08/2024 en DT
-Nourritures animales	4 717 923	3 033 513
-Pièces de rechange	910 848	825 377
-Matériels de construction	29 171	70 702
-Semences et plants	163 931	155 047
-Semences animales	160 942	20 288
-Produits de traitements	195 497	333 584
-Carburants et lubrifiants	79 302	121 894
-Produits pharmaceutiques	143 376	85 403
-Fournitures de bureau	10 033	13 849
-Engrais	55 733	149 145
-Matières consommables	167 701	137 583
-Petits Matériels et outillages	77 711	96 102
-Matériels et équipements	24 773	610
Total	6 736 941	5 043 096

La société a procédé durant la campagne 2024/2025 à la constatation d'une provision pour dépréciation du stock non mouvementé depuis plus de 5 années.

2-2- Clients et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique présente une valeur nette de 961 458 dinars au 31 août 2025, contre 509 073 dinars au titre de la campagne précédente, soit une augmentation de 452 385 dinars. Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	31/08/2025 en DT	31/08/2024 en DT
- Clients ordinaires	961 458	509 073
- Clients douteux	66 692	66 692
Total Brut	1 028 150	575 765
- Provisions	-66 692	-66 692
Total Net	961 458	509 073

2-3- Autres actifs courants

Cette rubrique présente un solde net de 1 249 440 dinars au 31/08/2025 contre 1 516 626 dinars au 31/08/2024, soit une diminution de 267 186 dinars. Les autres actifs courants se détaillent ainsi :

Désignation	31/08/2025 en DT	31/08/2024 en DT
- Fournisseurs avances	93 604	124 247
- Avances et acomptes au personnel	309 557	221 792
- Report d'impôt	-	325 283
- Débiteurs divers douteux	2 726	2 726
- Produits à recevoir	99 880	58 100
- Charges constatées d'avance	763 470	786 673
- Assurance groupe STAR	-	5 776
- Dépôts et cautionnements versés	173	12 000
Total Brut	1 269 411	1 536 597
- Provision (1)	-19 971	-19 971
Total Net	1 249 440	1 516 626

(1) Les provisions pour dépréciation des autres actifs courants sont constituées en application de la convention de prudence. Ces provisions se détaillent, comme suit :

Désignation	31/08/2025 en DT	31/08/2024 en DT
- Provision pour dépréciation des avances accordées au personnel	6 545	6 545
- Provision pour dépréciation des débiteurs divers	2 726	2 726
- Provision pour dépréciation des comptes non mouvementés	10 700	10 700
Total	19 971	19 971

2-4- Les liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent au 31/08/2025, un montant de 11 605 476 dinars contre 5 744 196 dinars fin de la campagne précédente. Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	31/08/2025 en DT	31/08/2024 en DT
- Compte bancaire TSB	22 994	2 439 958
- Compte bancaire BT	6 235 318	2 132 947
- Compte bancaire BNA	5 097 244	178 244
- Compte bancaire STB	130 392	898 058
- Compte bancaire STB FS	76 788	64 234
- Caisse	42 739	29 495
- Chèques à encaisser	-	1 260
Total	11 605 476	5 744 196

NOTES RELATIVES AUX CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

3- LES CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres avant affectation présentent un solde au 31 août 2025, de 41 032 214 dinars, contre 32 363 402 dinars au 31 août 2024, soit une augmentation de 8 668 812 dinars. Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	31/08/2025 en DT	31/08/2024 en DT
- Capital social	18 835 254	18 835 254
- Réserves légales	1 883 525	1 391 926
- Subventions d'investissement	34 895	66 433
- Résultats reportés	8 752 902	6 093 826
- Résultat de l'exercice	11 525 638	5 975 963
Total	41 032 214	32 363 402

Tableau de variation des capitaux propres au 31/08/2025

Désignation	Capital social	Réserves légales	Autres capitaux (subvention d'investi.)	Résultats reportés	Résultat de la période	Total
Soldes au 31/08/2024	18 835 254	1 391 926	66 433	6 093 826	5 975 963	32 363 402
Réserves légales	-	491 599	-	-491 599	-	-
Affectation du résultat (*)	-	-	-	5 975 963	-5 975 963	-
Distribution de dividendes (*)	-	-	-	-2 825 288	-	-2 825 288
Résorption subvention d'investissement	-	-	-31 538	-	-	-31 538
Résultat de la période	-	-	-	-	11 525 638	11 525 638
Soldes au 31/08/2025	18 835 254	1 883 525	34 895	8 752 902	11 525 638	41 032 214

(*) Suivant le procès-verbal de l'AGO décidant l'affectation des résultats du 20/01/2025.

4- LES PASSIFS NON COURANTS

4-1- Emprunts

Ce poste enregistre les emprunts non courants dont l'échéance dépasse l'année, il présente un solde nul au 31 août 2025, contre un solde de 525 000 dinars à la fin de la saison précédente. Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	31/08/2025 en DT	31/08/2024 en DT
- Emprunt BT (1 ^{ère} tranche)	-	412 500
- Emprunt BT (2 ^{ème} tranche)	-	112 500
Total	-	525 000

4-2- Les autres passifs financiers

Les autres passifs financiers présentent un total au 31 août 2025 de 2 000 dinars contre un solde nul à la fin de la campagne précédente. Ce solde se présente comme suit :

Désignation	31/08/2025 en DT	31/08/2024 en DT
Dépôts et cautionnements reçus	2 000	-
Total	2 000	-

4-3- Les provisions

Les provisions présentent un total au 31 août 2025 de 1 199 777 dinars contre 936 360 dinars à la fin de la campagne précédente, soit une augmentation de 263 417 dinars. La variation de ces provisions se présente comme suit :

Désignation	Provision au 31/08/2024	Dotation de l'année	Reprise de l'année	Provision au 31/08/2025
- Provisions pour litiges	58 013	-	12 678	45 335
- Provisions pour risques et charges	878 347	439 224	163 129	1 154 442
Total	936 360	439 224	175 807	1 199 777

5- LES PASSIFS COURANTS

5-1- Fournisseurs et comptes rattachés

Cette rubrique présente un solde de 2 233 564 dinars au 31 août 2025, contre 1 995 374 dinars à la fin de la saison dernière, soit une augmentation de 238 190 dinars. Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	31/08/2025 en DT	31/08/2024 en DT
- Fournisseurs achats et prestations de services	1 549 303	1 426 432
- Fournisseurs effets à payer	371 608	246 860
- Fournisseurs factures non parvenues	312 653	322 081
Total	2 233 564	1 995 374

5-2- Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/08/2025 à 3 513 560 dinars contre 4 087 039 dinars au 31/08/2024, et se détaille comme suit :

Désignation	31/08/2025 en DT	31/08/2024 en DT
- Avances reçues des clients	635 782	335 782
- Crédits liés au personnel- UGTT	3 194	3 390
- Personnel fond social	171 131	168 231
- Rémunération due au personnel	21 693	27 098
- Personnel charges à payer (1)	709 037	476 781
- Jetons de présence de la campagne	115 000	97 750
- Etat, impôts et taxes	1 678 442	947 118
- Assurances groupe STAR	7 054	-
- Organismes sociaux	169 562	157 207
- Actionnaires dividendes à payer	2 627	1 838 685
- Dette envers AAAID (salaires DG)	-	35 000
- Remboursement assurance au personnel	38	-
Total	3 513 560	4 087 039

(1) Le poste « Personnel charges à payer » se détaille comme suit :

Désignation	31/08/2025 en DT	31/08/2024 en DT
- Congés à payer	239 302	206 988
- Primes à payer	469 735	269 794
Total	709 037	476 781

5-3- Concours bancaires et autres passifs financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 3 557 dinars au 31/08/2025, contre un solde 262 500 dinars au 31/08/2024. Les concours bancaires et autres passifs financiers se détaillent comme suit :

Désignation	31/08/2025 en DT	31/08/2024 en DT
- Emprunt BT 1ère tranche à moins d'un an	-	206 250
- Emprunt BT 2ème tranche à moins d'un an	-	56 250
- Intérêt courus BT 1ère tranche	2 795	-
- Intérêt courus BT 2eme tranche	762	-
Total	3 557	262 500

NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

6- LES PRODUITS

6-1- Les revenus

Les revenus de la société ont atteint une valeur de 33 841 832 dinars pour la saison 2024/2025, contre 27 260 844 dinars au titre de la campagne précédente, soit une augmentation de 6 580 988 dinars. Au 31 août 2025, les revenus se détaillent comme suit :

Désignation	31/08/2025 en DT	31/08/2024 en DT	Variation DT	Variation %	Note
- Revenus élevage	27 489 252	24 250 122	3 239 130	13%	6-1-1
- Revenus agronomie	6 347 660	3 005 175	3 342 485	111%	6-1-2
- Autres ventes	4 920	5 546	-626	-11%	
Total	33 841 832	27 260 844	6 580 988	24%	

6-1-1- Revenus d'élevage

Les revenus de l'activité d'élevage ont atteint au 31 août 2025, une valeur de 27 489 252 dinars, marquant une augmentation par rapport à la saison dernière de 3 239 130 dinars soit 13 %. Cette variation se présente comme suit :

Désignation	31/08/2025 en DT	31/08/2024 en DT	Variation DT	Variation %
- Vente de lait	25 119 058	22 455 897	2 663 161	12%
- Vente de veaux	2 217 125	1 529 435	687 690	45%
- Vente d'agneaux	153 069	264 009	-110 940	-42%
- Autres ventes (laine)	-	781	-781	-100%
Total des ventes animales	27 489 252	24 250 122	3 239 130	13%

6-1-2- Revenus d'agronomie

Les revenus de l'activité agronomie ont atteint une somme de 6 347 660 dinars au 31/08/2025 marquant ainsi une hausse de 3 342 485 dinars par rapport à la saison dernière soit 111%.

Désignation	31/08/2025 en DT	31/08/2024 en DT	Variation DT	Variation %
- Vente de blé	5 128 673	2 980 695	2 147 977	72%
- Vente d'olive	1 200 000	10 500	1 189 500	11329%
- Vente produits résiduels	18 988	13 980	5 008	36%
Total des ventes des cultures	6 347 660	3 005 175	3 342 485	111%

6-2- Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation présentent un solde de 198 231 dinars au 31 août 2025 contre un solde de 243 216 dinars au 31 août 2024, accusant ainsi une baisse de 44 985 dinars.

Désignation	31/08/2025	31/08/2024	Variation	Variation
	en DT	en DT	DT	%
- Remboursements assurance	131 692	142 303	-10 611	-7%
- Quotes-parts des subventions d'investissement	31 538	65 912	-34 374	-52%
- Dégrèvement gasoil	35 000	35 000	-	-
Total	198 231	243 216	-44 985	-18%

6-3- Production immobilisée

La production immobilisée a atteint jusqu'à la fin du mois d'août 2025, une valeur de 6 942 710 dinars et a connu ainsi une augmentation de 2 835 161 dinars par rapport à la saison dernière, soit 69 %.

Désignation	31/08/2025	31/08/2024	Variation	Variation
	en DT	en DT	DT	%
- Renouvellement du troupeau	6 942 710	4 107 549	2 835 161	69%
Total	6 942 710	4 107 549	2 835 161	69%

7- LES CHARGES

7-1- La variation du stock du produits

La variation du stock du produit a atteint une valeur positive de 1 201 100 dinars au 31 août 2025 contre une valeur négative de 2 361 706 dinars au 31 août 2024. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/08/2025	31/08/2024	Variation	Variation
	en DT	en DT	DT	%
Variation du stocks du produits	1 201 100	-2 361 706	3 562 806	-151%
Total	1 201 100	-2 361 706	3 562 806	-151%

7-2- Les achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés ont atteint une valeur de 11 894 918 dinars, ce qui représente une diminution nette par rapport à l'année dernière de 2 344 730 dinars soit 16%.

Désignation	31/08/2025 en DT	31/08/2024 en DT	Variation DT	Variation %
- Matières premières et nourriture animale	8 879 757	9 333 685	-453 929	-5%
- Semences animales	267 798	130 457	137 341	105%
- Produits vétérinaires	323 681	250 406	73 275	29%
- Produits sanitaires	234 359	198 217	36 142	18%
- Engrais chimiques	780 638	735 808	44 830	6%
- Achat de pesticide	443 769	395 674	48 095	12%
- Carburant et lubrifiant	1 041 457	1 095 658	-54 201	-5%
- Pièces de rechange et quincaillerie	1 075 835	1 479 879	-404 044	-27%
- Semence végétale	341 104	486 901	-145 797	-30%
- Matière d'emballage	228 440	208 064	20 375	10%
- Matériaux de construction	186 503	408 751	-222 248	-54%
- Achats divers	111 715	109 803	1 912	2%
- Transfert des charges	-388 987	-894 797	505 810	-57%
Total des achats	13 526 069	13 938 507	-412 438	-3%
- Variation du stock des achats	-1 631 151	301 141	-1 932 292	-642%
Total des achats consommés	11 894 918	14 239 648	-2 344 730	-16%

7-3- Les charges de personnel

Les charges de personnel totalisent un montant de 6 625 736 dinars au titre de la campagne 2024/2025, présentant ainsi une hausse de 777 641 dinars par rapport à la campagne précédente.

Désignation	31/08/2025 en DT	31/08/2024 en DT	Variation DT	Variation %
- Salaires	5 936 393	5 313 766	622 627	12%
- Charges sociales	775 564	702 315	73 249	10%
- Transfert de charges	-95 507	-176 084	80 577	-46%
- Habillement de travail	9 286	8 097	1 189	15%
Total	6 625 736	5 848 095	777 641	13%

7-4- Dotations aux amortissements et aux provisions

Cette rubrique totalise un solde de 4 335 875 dinars au 31 août 2025, contre un solde de 3 914 055 dinars au 31 août 2024, soit une augmentation de 421 818 dinars, se détaillant comme suit :

Désignation	31/08/2025 en DT	31/08/2024 en DT	Variation DT	Variation %
Dotations aux amortissements	3 607 251	3 409 546	197 705	6%
- Amortissements Cheptel Bovin	1 984 822	1 742 135	242 687	14%
- Amortissements Cheptel Ovin	40 316	48 523	-8 207	-17%
- Autres amortissements	1 582 113	1 618 888	-36 775	-2%
Dotations aux provisions	728 623	504 510	224 113	44%
Total	4 335 875	3 914 055	421 818	11%

7-5- Les autres charges d'exploitation

Cette rubrique totalise un montant qui s'élève à 3 432 286 dinars contre un montant de 3 057 804 dinars fin la campagne précédente soit une augmentation de 374 482 dinars qui est détaillée comme suit :

Désignation	31/08/2025 en DT	31/08/2024 en DT	Variation DT	Variation %
- Location des terrains et des locaux	950 425	950 425	-	-
- Location du matériel agricole	334 254	12 376	321 878	2 601%
- Entretien du matériel	137 885	118 351	19 534	17%
- Électricité	443 432	418 665	24 767	6%
- Eau potable	62 588	60 585	2 003	3%
- Eau d'irrigation (1)	107 303	177 366	-70 063	-40%
- Honoraires et commissions	86 013	87 038	-1 025	-1%
- Assurances	236 181	253 287	-17 106	-7%
- Frais de déplacement	1 732	1 474	258	18%
- Frais postaux & télécommunication	9 567	10 573	-1 006	-10%
- Services bancaires	30 416	9 158	21 258	232%
- Autres services (2)	726 148	667 820	58 328	9%
- Impôts et taxes (3)	310 088	294 430	15 658	5%
- Transfert de charges	-3 744	-3 744	-	-
Total	3 432 286	3 057 804	374 482	12%

(1) La charge a été comptabilisée sur la base d'une estimation de la consommation d'eau d'irrigation, en l'absence d'une facturation du groupement des eaux.

(2) Les autres services sont composés essentiellement des éléments suivants :

Désignation	31/08/2025 en DT	31/08/2024 en DT	Variation DT	Variation %
- Achats études et prestations de services	203 381	278 761	-75 380	-27%
- Achats études et prestations - Investissements	35 258	73 604	-38 346	-52%
- Achats gaz	5 342	8 687	-3 345	-39%
- Autres services extérieurs	18 212	9 514	8 698	91%
- Publicité et propagande	2 117	1 477	640	43%
- Transports/achats-ventes	149 675	103 861	45 814	44%
- Missions et réceptions	119 045	42 323	76 722	181%
- Jeton de présence	125 500	107 375	18 125	17%
- Subventions et dons	67 618	42 220	25 398	60%
Total	726 148	667 820	58 328	9%

(3) Les impôts et taxes sont composés essentiellement des éléments suivants :

Désignation	31/08/2025 en DT	31/08/2024 en DT	Variation DT	Variation %
- TFP	119 216	105 661	13 555	13%
- Taxe de solidarité et taxe statistique	74 578	38 661	35 917	93%
- FOPROLOS	59 854	52 831	7 023	13%
- Autres impôts et taxes	56 439	97 277	-40 838	-42%
Total	310 088	294 430	15 658	5%

8- LES GAINS ET PERTES ORDINAIRES

8-1- Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent à 13 042 dinars à la fin de la campagne 2024/2025, réalisant ainsi une diminution par rapport à l'exercice précédent de 177 891 dinars. Ces charges sont composées essentiellement des intérêts sur crédits bancaires.

Désignation	31/08/2025 en DT	31/08/2024 en DT	Variation DT	Variation %
- Intérêts sur crédit de campagne TSB	-	75 348	-75 348	-100%
- Intérêts sur crédit BT (1 ^{ère} tranche)	13 042	90 844	-77 802	-86%
- Intérêts sur crédit BT (2 ^{ème} tranche)	-	24 776	-24 776	-100%
- Produits financiers	-	-35	35	-100%
Total	13 042	190 933	-177 891	-93%

8-2- Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires présentent un solde de 1 161 432 dinars à la fin de la campagne 2024/2025, contre 1 063 091 dinars à la fin de la campagne précédente, réalisant ainsi une augmentation de 98 341 dinars, soit 9 % par rapport à la saison dernière.

Ce poste enregistre essentiellement les gains constatés lors de la sortie de troupeaux (ventes) et se détaille comme suit :

Désignation	31/08/2025 en DT	31/08/2024 en DT	Variation DT	Variation %
- Plus-values sur cession de troupeaux	722 072	431 084	290 988	68%
- Reprise sur provisions	317 908	584 086	-266 178	-46%
- Produits divers d'exploitation	121 451	47 921	73 530	153%
Total	1 161 432	1 063 091	98 341	9%

8-3- Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires présentent un solde de 1 294 512 dinars à la fin de la campagne 2024/2025, contre 906 605 dinars à la fin de la campagne précédente, réalisant ainsi une augmentation de 387 908 dinars, soit 43 % par rapport à la saison dernière.

Ce poste enregistre essentiellement les pertes constatées lors de la sortie des vaches (ventes / mortalités) et se détaille comme suit :

Désignation	31/08/2025 en DT	31/08/2024 en DT	Variation DT	Variation %
- Pertes sur sorties de Bovins	1 256 926	881 323	375 603	43%
- Pertes sur sorties d'Ovins	16 469	25 115	-8 646	-34%
- Pertes sur litiges et jugements	3 867	167	3 700	2 216%
- Pertes liées à une modification comptable	17 250	-	17 250	100%
Total	1 294 512	906 605	387 908	43%

8-4- Impôt sur les bénéfices

Cette rubrique englobe l'impôt sur les sociétés ainsi que la contribution sociale de solidarité tels que prévu par la réglementation fiscale en vigueur, et dont le montant s'élève à 1 821 098 dinars pour la campagne 2024/2025 contre un montant qui s'élève à 903 303 dinars pour la campagne 2023/2024 et qui se détaillent comme suit :

Désignation	31/08/2025 en DT	31/08/2024 en DT	Variation DT	Variation %
- Impôt sur les sociétés	1 400 845	694 849	705 996	102%
- Contribution sociale de solidarité	420 253	208 454	211 799	102%
Total	1 821 098	903 303	917 795	102%

(Voir annexe n° 2).

9- NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

9-1- Engagements donnés par la société

BANQUE DE TUNISIE

Un nantissement de 1^{er} rang sur deux salles de traite et un tank de refroidissement de lait ainsi qu'un nantissement sur le cheptel bovin soit 764 vaches et 105 génisses.

La SMADEA a remboursé le reste de l'emprunt restant et a obtenu une mainlevée le 20/06/2025, enregistrée à la recette des finances de Bousalem le 17/07/2025 et déposée au registre national des entreprises à Jendouba le 18/07/2025. Par conséquent, il n'y a pas de nantissement lié à l'emprunt à la date du 31/08/2025.

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE

- Un nantissement sur l'usine de concentré et certains équipements en contrepartie de facilités de caisse pour un montant total de 150 000 dinars.
- Des garanties au titre d'une ligne d'escompte commercial pour un montant de 500 000 dinars auprès de la banque.

Le 16/10/2024, la société a demandé l'annulation de ces nantissements et garanties, et a demandé à la banque de lui fournir des mainlevées à cet effet.

Le 11/11/2025, la société a obtenu les mainlevées.

9-2- Engagements reçus par la société

La société n'a reçu aucun engagement.

10- NOTE SUR LES PARTIES LIEES

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence. L'estimation de la charge des jetons de présence comptabilisée, pour la campagne 2024/2025, s'élève à 10 000 dinars nets par administrateur.
- Une indemnité mensuelle est allouée au Président du Conseil d'Administration de la société. Cette indemnité a été fixée à 875 dinars à compter du 1er octobre 2018, sur décision du conseil d'administration du 16 octobre 2018. La charge totale comptabilisée au 31 août 2025 s'élève à 10 500 dinars.
- La rémunération (salaires, primes et avantages) du Directeur Général sortant au cours de la campagne 2024/2025, pour la période allant du 1^{er} septembre 2024 au 30 juin 2025 s'élève à 249 935 dinars.
- La rémunération (salaires, primes et avantages) du nouveau Directeur Général, nommé à partir du 1^{er} août 2025, au cours de la campagne 2024/2025, s'élève à 18 837 dinars.
- La rémunération (salaires, primes et avantages) du Directeur Général Adjoint au cours de la campagne 2024/2025, s'élève à 114 066 dinars.

11- NOTE SUR LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration.

D'autre part, aucun événement pouvant affecter la continuité d'exploitation de la société n'est à signaler.

ANNEXE N°1 :

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DETAILLE DES AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AU 31/08/2025

Désignation	Valeur brute au 31/08/2024	Acquisition 2024/2025	Investissements 2024/2025	Reclassements 2024/2025	Mise en rebut 2024/2025	Valeur brute au 31/08/2025	Amortissements					VCN au 31/08/2025
							Cumulés au 31/08/2024 en DT	Reclassement 2024/2025	Dotations 2024/2025 en DT	Reprises sur amortissements 2024/2025	Cumulés au 31/08/2025 en DT	
- Installations générales	3 198 340	145 120	39 405	-	-	3 382 864	-2 723 317	-	-143 608	-	-2 866 924	515 940
- Constructions sur sol d'autrui	12 036 368	133 666	355 658	201 947	-	12 727 640	-5 891 408	-	-586 592	-	-6 478 000	6 249 640
- Matériel agricole	11 340 281	511 877	-	-	-	11 852 159	-9 836 740	-	-636 004	-	-10 472 744	1 379 414
- Matériel d'irrigation	2 350 471	-	-	-	-	2 350 471	-2 075 868	-	-100 133	-	-2 176 002	174 469
- Matériel de transport	1 329 191	21 508	-	-	-	1 350 699	-1 150 345	-	-85 393	-	-1 235 738	114 961
- Matériel informatique	56 750	20 836	-	-	-770	76 816	-50 859	-	-5 421	-	-56 280	20 536
- Equipement de bureau	116 226	14 030	-	-	-	130 256	-97 693	-	-7 238	-	-104 931	25 325
- Matériel usine	226 097	64 806	-	-	-	290 903	-192 437	-	-16 888	-	-209 325	81 578
- Plantations	6 850	-	-	-	-	6 850	-6 850	-	-	-	-6 850	-
- Oliviers	18 110	-	-	-	-	18 110	-18 110	-	-	-	-18 110	-
Total	30 678 684	911 844	395 063	201 947	-770	32 186 767	-22 043 627	-	-1 581 278	-	-23 624 905	8 561 863

ANNEXE N°2 :**TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL DE L'EXERCICE ARRETE AU**
31/08/2025

Eléments	Montant
Résultat comptable avant impôt et contribution :	13 346 736
I. Réintégrations :	
1. Charges non déductibles	
Charges relatives aux véhicules de tourisme d'une puissance fiscale sup à 9 cv ne faisant pas l'objet de l'exploitation	33 407
Cadeaux et frais de réception	99 045
Dons et subventions	67 618
Transactions, amendes, confiscations et pénalités non déductibles	29 811
Perte de change latente	
Autres charges diverses	17 250
Autres pertes ordinaires	3 867
2. Amortissements	
Amortissements non déductibles relatifs aux véhicules de tourisme d'une puissance fiscale sup à 9 cv ne faisant pas l'objet d'exploitation	
Amortissement ayant dépassé la limite autorisée par la législation en vigueur	
3. Provisions	
Provisions non déductibles	728 623
Provisions pour créances douteuses	
TOTAL REINTEGRATIONS	979 621
TOTAL DEDUCTIONS	317 908
Reprise sur provision	317 908
Déduction perte du change latente antérieurement réintégrée	-
Résultat fiscal avant déduction des provisions (B)	14 008 448
Résultat fiscal après déduction des provisions (B)	14 008 448
Résultat fiscal après déduction des provisions et avant déduction des déficits et des	14 008 448
III-DEDUCTIONS DES AMORTISSEMENTS DIFFERES ET DEFICITS REPORTEES	
1. Réintégration des amortissements de l'exercice	3 607 251
2. Déduction des déficits reportés	
3. Déduction des amortissements de l'exercice	-3 607 251
4. Déduction des amortissements différés en périodes déficitaires	-
Résultat fiscal après déduction des déficits et amortissements (B)	14 008 448
IV-DEDUCTION DES BENEFICES OU REVENUS EXCEPTIONNELS NON IMPOSABLES	-
V-RESULTAT FISCAL AVANT DEDUCTION DES BENEFICES PROVENANT DE L'EXPLOITATION	14 008 448
VI-BENEFICES SERVANT DE BASE POUR LA DETERMINATION DE LA QUOTE-PART DES BENEFICES PROVENANT DE L'EXPLOITATION DEDUCTIBLE	-
VII-BENEFICE FISCAL APRES DEDUCTION DES BENEFICES AU TITRE DE L'EXPLOITATION	14 008 448
Résultat Imposable (B)	14 008 448
IS du (10%)	1 400 845
Contribution sociale de solidarité (3%)	420 253

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2025

**MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
SOCIETE MARJA DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE
ET DE L'AGRICULTURE « SMADEA »**

BP N° 117 Bou Salem 8170 Jendouba

I. Rapport sur l'audit des États financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 29 février 2024, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société MARJA du Développement de l'Elevage et de l'Agriculture « SMADEA », qui comprennent le bilan arrêté au 31 août 2025, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **41 032 214 dinars**, y compris un résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **11 525 638 dinars**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 août 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention, sur la base des éléments qui nous ont été communiqués par la direction de la société, sur les points suivants :

a) Situation sanitaire du troupeau bovin :

Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers n°5 relative aux faits marquants de l'exercice : Concernant le troupeau de vaches se trouvant à la phase 2 (Marja 3), comprenant 1 718 têtes (vaches, génisses et veaux), au cours du mois de juin 2025, la société a constaté une augmentation du nombre d'avortements chez les vaches gestantes et a coordonné avec les services vétérinaires du Commissariat Régional au Développement Agricole de Jendouba.

Dans ce cadre, 1 012 échantillons ont été prélevés (concernant les vaches et les génisses gestantes) et envoyés pour analyse en septembre 2025. Les résultats ont montré que 311 vaches étaient infectées par la Brucellose. Le 15 septembre 2025, la société a été informée par un arrêté n°14541 émis par le Gouvernorat de Jendouba afin de prendre les mesures nécessaires dont l'isolement et l'abattage des vaches infectées dans des abattoirs désignés.

A ce titre, 105 vaches ont été retirées du troupeau jusqu'au 31 octobre 2025.

Parmi les causes de l'apparition de cette maladie figure l'absence de vaccination contre la Brucellose depuis 2019 jusqu'à la fin de l'année 2023. Ces vaccins sont fournis par la direction de la production agricole relevant du ministère de l'Agriculture.

Il est à signaler que le taux d'avortement est passé de 1,45% en septembre et octobre 2024 à 11,73 % en septembre et octobre 2025 et le taux de réforme des vaches est passé de 31,84% pour la campagne 2023/2024 à 43,6% pour la campagne 2024/2025.

D'un autre côté, le taux de mortalité à la naissance et le taux de mortalité des vaches sont passés de 1,54% et 3,57% pour la campagne 2023/2024 à, respectivement, 1,7% et 3,2% pour la campagne 2024/2025.

b) Situation sanitaire du troupeau ovin :

Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers n°5 relative aux faits marquants de l'exercice, le taux de mortalité de l'effectif des jeunes et le taux de mortalité des brebis sont passés de 27,64% et 12,11% pour la campagne 2023/2024 à, respectivement, 22,53% et 12,96% pour la campagne 2024/2025.

Ainsi, le taux de réforme des brebis est passé de 19,72% pour la campagne 2023/2024 à 21,09% pour la campagne 2024/2025.

4. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions

économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des États financiers.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous avons conclu que la société assure la tenue des comptes en valeurs mobilières conformément à la réglementation en vigueur.

3. Autres obligations légales et réglementaires

En application des dispositions de l'article 270 du Code des Sociétés Commerciales, nous signalons à l'Assemblée Générale qu'au cours de l'accomplissement de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons relevé l'existence d'irrégularité en ce qui concerne l'application des dispositions de l'article 22 de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.

Tunis, le 27 janvier 2026

Cabinet CAA

Amjad ALOULOU

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2025**

**MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
SOCIETE MARJA DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE
ET DE L'AGRICULTURE « SMADEA »**

BP N° 117 Bou Salem 8170 Jendouba

En application des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons, ci-dessous, sur les conventions et opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations au vue de leur approbation.

Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

- 1- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence. L'estimation de la charge des jetons de présence comptabilisée, pour la campagne 2024/2025, s'élève à 10 000 dinars nets par administrateur.
- 2- Une indemnité mensuelle est allouée au Président du Conseil d'Administration de la société. Cette indemnité a été fixée à 875 dinars à compter du 1^{er} octobre 2018, sur décision du conseil d'administration du 16 octobre 2018. La charge totale comptabilisée au 31 août 2025 s'élève à 10 500 dinars.
- 3- La rémunération (salaires, primes et avantages) du Directeur Général sortant au cours de la campagne 2024/2025, pour la période allant du 1^{er} septembre 2024 au 30 juin 2025 s'élève à 249 935 dinars, et se détaille comme suit (en dinars) :

Libellé	Directeur Général	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/08/2025
Salaires	181 274	-
Primes	32 959	-
Avantages en nature	35 702	-
Total	249 935	-

Le Conseil d'Administration, dans sa réunion du 25 février 2021, a décidé d'augmenter la contribution de la société dans le salaire du Directeur Général de 4 000 dinars à 7 000 dinars à compter du 1^{er} Mars 2021. Le conseil d'administration du 9 décembre 2024 a décidé d'augmenter la rémunération nette du Directeur Général comme suit : 26 000 dinars par mois au titre des mois de janvier et février 2025 puis 13 000 dinars par mois pour les mois de mars à juin 2025.

En ce qui concerne la rémunération mensuelle du mois de janvier 2025 jusqu'à le mois de juin 2025, la prime d'encouragement et les avantages en nature, ils sont payés directement par la « SMADEA » au Directeur Général.

- 4- La rémunération (salaires, primes et avantages) du nouveau Directeur Général, nommé à partir du 1^{er} août 2025, au cours de la campagne 2024/2025, s'élève à 18 837 dinars, et se détaille comme suit (en dinars) :

Libellé	Directeur Général	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/08/2025
Salaires	16 388	-
Avantages en nature	2 449	-
Total	18 837	-

Le Conseil d'Administration, dans sa réunion du 11 juillet 2025 a fixé la rémunération du nouveau Directeur Général comme suit :

- Un salaire mensuel net de 15 000 dinars ;
- Une prime d'encouragement dont le montant sera fixé par le conseil d'administration ;
- Une voiture de fonction avec prise en charge des frais de carburant (sans plafond) ;
- La prise en charge des frais de communication.

- 5- La rémunération (salaires, primes et avantages) du Directeur Général Adjoint au cours de la campagne 2024/2025, s'élève à 114 066 dinars, et se détaille comme suit (en dinars) :

Libellé	Directeur Général Adjoint	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/08/2024
Salaires	59 846	-
Primes	32 315	3 390
Avantages en nature	21 905	-
Total	114 066	3 390

La rémunération nette du Directeur Général Adjoint a été décidée par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 24 janvier 2020 et fixée à 2 600 dinars nets par mois.

Par ailleurs, nous n'avons été avisés d'aucune autre convention entrant dans le champ d'application desdits articles. De même, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 27 janvier 2026

Cabinet CAA

Amjad ALOULOU

AFC AMANETT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 01/10/2024, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « AFC AMANETT SICAV » tels qu'annexés au présent rapport comprenant le bilan au 31/12/2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer une conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société « AFC AMANETT SICAV », arrêtés au 31 Décembre 2025, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre conclusion, nous attirons votre attention qu'au cours de la période allant du 01/10/2025 au 31/12/2025 : la société « AFC AMANETT SICAV » n'a pas respecté de manière permanente les dispositions de l'article 2 et de l'article 2 bis du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001, et ce, en employant :

- Plus de 50% de son actif en valeurs mobilières représentant des titres de créances à court terme et en liquidités et équivalents de liquidités. Ce taux est de 63,99% au 31/12/2025.
- Plus de 20% de son actif en liquidité et quasi-liquidités. Ce taux est de 37,44% au 31/12/2025.
- Plus de 10% de son actif en des conventions de pensions livrées de titres d'emprunt de l'Etat. Ce ratio est de 12,24% au 31/12/2025.
- Plus de 5% de son actif net en titres OPCVM. Ce taux est de 4,28% au 31/12/2025

Tunis, le 30/01/2026

Le commissaire aux comptes :

Auditing& Consulting Worldwide

Ahmed KHLIF

AFC AMANETT SICAV
BILAN ARRETE AU 31-12-2025

BILANS		NOTE	31/12/2025
			Montants en Dinars
ACTIF			
AC1	PORTEFEUILLETITRES	AC1	99 239 067
AC1-A	Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		-
AC1-B	Obligations et valeurs assimilées		87 441 562
AC1-C	Autres valeurs (Titres OPCVM)		11 797 505
AC2	Placementsmonétairesetdisponibilités	AC2	176 440 561
AC2-A	Placements monétaires	AC2-A	171 579 032
AC2-B	Disponibilités	AC2-B	4 861 529
AC3	Créances d'exploitation	AC3	56 686
TOTAL ACTIF			275 736 314
PASSIF			
PA1	Opérateurs créditeurs	PA1	52 228
PA2	Autres créditeurs divers	PA2	103 910
TOTAL PASSIF			156 138
ACTIF NET			275 580 176
CP1	Capital	CP1	255 342 850
CP2	Sommes capitalisables	CP2	20 237 326
CP2-B	Sommes capitalisables de la période		20 237 326
ACTIF NET			275 580 176
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			275 736 314

AFC AMANETT SICAV
ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-10-2025 AU 31-12-2025

ETATS DE RESULTAT		Note	Période du 01/10/2025 au 31/12/2025 Montants en Dinars	Période du 01/10/2024 au 31/12/2025 Montants en Dinars
PR1	Revenus de portefeuille-titres	PR1	1 366 146	3 603 855
PR1-A	Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 366 146	3 587 935
PR1-B	Dividendes		0	15 920
PR2	Revenus des placements monétaires	PR2	4 406 568	17 022 023
REVENUS DES PLACEMENTS			5 772 714	20 625 878
CH1	Charges de gestion des placements	CH1	-791 831	-2 689 831
REVENU NET DES PLACEMENTS			4 980 883	17 936 047
CH2	Autres charges d'exploitation	CH2	-114 381	-374 057
RESULTAT D'EXPLOITATION			4 866 502	17 561 990
PR4	Régularisations du résultat d'exploitation		-3 963 846	2 675 336
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			902 656	20 237 326
PR4-A	Régularisations du résultat d'exploitation (Annulation)		3 963 846	-2 675 336
PR4-B	Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-358 686	235 529
PR4-C	Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		683 535	865 966
PR4-D	Frais de négociation de titres		-204	-2 427
RESULTAT NET DE LA PERIODE			5 191 147	18 661 058

AFC AMANETT SICAV
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-10-2025 AU 31-12-2025

	Période du	Période du
	01/10/2025	01/10/2024
	au	au
	31/12/2025	31/12/2025
	Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL	5 191 147	18 661 058
AN1-A Résultat d'exploitation	4 866 502	17 561 990
AN1-B Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-358 686	235 529
AN1-C Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	683 535	865 966
AN1-D Frais de négociation de titres	-204	-2 427
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0	0
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-53 299 418	255 919 118
SOUSCRIPTIONS	148 126 471	714 125 235
AN3-A Capital	137 414 200	686 510 600
AN3-B Régularisation des sommes non distribuables	542 206	1 181 510
AN3-C Régularisation des sommes distribuables	10 170 065	26 433 125
RACHATS	-201 425 889	-458 206 117
AN3-D Capital	-186 534 900	-433 265 900
AN3-E Régularisation des sommes non distribuables	-757 078	-1 182 428
AN3-F Régularisation des sommes distribuables	-14 133 911	-23 757 789
VARIATION DE L'ACTIF NET	-48 108 271	274 580 176
AN4 ACTIF NET		
AN4-A En début de période	323 688 447	1 000 000
AN4-B En fin de période	275 580 176	275 580 176
AN5 NOMBRE D'ACTIONS		
AN5-A En début de période	3 033 654	10 000
AN5-B En fin de période	2 542 447	2 542 447
VALEUR LIQUIDATIVE		
A- En début de période	106,699	100,000
B- En fin de période	108,392	108,392
AN6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	6,30%	6,70%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01/10/2025 AU 31/12/2025

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

AFC AMANETT SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire et de type capitalisation ayant pour principal objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe constitué au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toute autre ressource.

Titulaire de l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 11 juin 2024 sous le numéro 37-2024, elle a été constituée le 1^{er} octobre 2024 sous l'égide du code des organismes de placements collectifs promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.

L'ouverture de AFC AMANETT SICAV au public a commencé le 05 décembre 2025 après obtention du visa du Conseil du Marché Financier de son prospectus d'émission en date du 03 décembre 2024 sous le numéro 24/1142.

L'intermédiaire en bourse Arab Financial Consultants (AFC) et la banque Arab Tunisian Bank (ATB) sont respectivement le gestionnaire et le dépositaire de AFC AMANETT SICAV.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/12/2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation, les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3-2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2025 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date. En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)

- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

AFC AMANETT SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3-3 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période

3-4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-5 Opérations de pensions livrées

• Titres mis en pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

• Titres reçus en pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4. EXERCICE COMPTABLE ET PERIODE INTERMEDIAIRE

Conformément au paragraphe III.1 du prospectus d'émission de AFC AMANETT SICAV, l'exercice comptable commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre. Toutefois, par exception, le premier exercice comprendra toutes les opérations effectuées depuis la date de constitution, soit le 01/10/2024, jusqu'au 31/12/2025.

Par conséquent, et pour les besoins de présentation des états financiers trimestriels au 31/12/2025, la période allant du 01/10/2024 au 31/12/2025 est présentée en données comparatives.

5. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à **99 239 067** dinars et de détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'Actif net
AC1- B.1 Obligations de sociétés			63 720 000	65 583 748	23,80%
TN0003400678	AMEN BANK SUB 2020-3	40 000	2 400 000	2 559 712	0,93%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1	40 000	2 400 000	2 571 774	0,93%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2	15 000	1 500 000	1 527 593	0,55%
TNHOASGSR955	ATL 2025-1	25 000	2 500 000	2 566 096	0,93%
TN7XUIXDVQY8	ATL 2025-2	40 000	4 000 000	4 008 022	1,45%
TNHD4NKEWF69	BIAT SUB 2022-1	30 000	3 000 000	3 154 787	1,15%
TN3Z8BRRN997	BTK 2024-1	16 000	1 600 000	1 724 986	0,63%
TNTFJ0AWNBP7	BTK LEASE SUB 2025-1	40 000	4 000 000	4 092 039	1,49%
TNNEAGRSF0D0	ENDA TAMWEEL2024-1	20 000	2 000 000	2 077 633	0,75%
TNUPKQSV5F28	ENDA TAMWEEL2025-1	60 000	6 000 000	6 266 933	2,27%
TN1PFTZ4HEM1	HL 2025-1	30 000	3 000 000	3 166 330	1,15%
TN0002601011	STB 2008/1	60 000	1 920 000	2 013 846	0,73%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1	20 000	1 200 000	1 269 092	0,46%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1	20 000	1 600 000	1 685 125	0,61%
TNIPE0BZ0LR6	TLF 2024-2	20 000	1 600 000	1 639 031	0,60%
TNQ8KNUQO9D7	TLF 2025-1	15 000	1 500 000	1 578 575	0,57%
TN8S8S99B8S7	UBCI SUB 2025-1	50 000	5 000 000	5 053 567	1,83%
TNATYLQMS1D3	UBCI SUB 2025-2	55 000	5 500 000	5 502 218	2,00%
TNTEPPETCXN3	DAAM 2025-1	30 000	3 000 000	3 048 480	1,11%
TNQK7QIECB53	AB SUB 2025-2 (5ans)	50 000	5 000 000	5 038 745	1,83%
TNA3Z7AYXXX2	AB SUB 2025-2 (7ans)	50 000	5 000 000	5 039 162	1,83%
AC1- B.2 Emprunts d'Etat			21 546 200	21 857 814	7,93%
TN5QHYZ8T348	EMP NAT 2021 T3 B	50 000	5 000 000	5 050 321	1,83%
TNFC807A98F4	EMP NAT 2024-3 CB	5 000	500 000	511 599	0,19%
TNX0K9990B08	EMP NAT 2024-2 CC TF	15 000	1 500 000	1 575 565	0,57%
TN5WI26K4ER0	EMP NAT 2024-2 CB TF	10 000	1 000 000	1 049 618	0,38%
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT 2024-4 TF C	60 000	6 000 000	6 031 404	2,19%
TNGCLJS7FYQ8	EMP NAT 2024-4	40 000	4 000 000	4 020 936	1,46%
TN9092FJVKK8	EMP NAT 2024-4 B	5 000	500 000	502 578	0,18%
TNFC807A98F4	EMP NAT 2024T3 CB TF	30 000	3 046 200	3 115 793	0,0113
AC1-C Autres valeurs (titres OPCVM)			11 561 977	11 797 505	4,28%
TNOVYWALSB95	FCP AFC AMANETT	68 617	7 948 077	8 128 095	2,95%
TNGUV3GCXU41	MCP SAFE FUND	6 300	1 012 883	1 027 826	0,37%
TNZ6GJEZYKP3	FCP GAT OBLIGATAIRE	830	885 674	888 451	0,32%
TN9APUZ8DQV0	FCP HELION MONEO	5 000	532 350	545 805	0,20%
TN0006840011	FIDELITY SICAV PLUS	1 250	199 604	204 349	0,08%
TN0001600287	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	5 000	523 195	533 245	0,19%
TN0004200937	GENERAL OBLIGATAIRE SICAV	3 000	460 194	469 734	0,17%
Total du portefeuille titres			96 828 177	99 239 067	36,01%

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres s'élèvent à **1 366 146 dinars** du 01/10/2025 au 31/12/2025 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/10/2025 Au 31/12/2025	Du 01/10/2024 Au 31/12/2025
Revenus des obligations de sociétés	993 437	2 331 613
Revenus des emprunts d'Etat	372 709	1 256 322
Dividendes	-	15920
Total	1 366 146	3 603 855

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :**AC2-A. Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à **171 579 032 dinars** et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2025
Certificats de Dépôt	39 486 064
Autres placements	131 850 913
Intérêts courus sur compte de dépôt	242 055
Total	171 579 032

AC2-A-1 Certificats de dépôts :

Code ISIN	Désignation	Taux	Emetteur	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'Actif Net
TN36PTOMS UW6	CD_899_01/12/26	8,99%	BTL	4 661 672	4 694 590	1,71%
TNPSLMS97LR5	CD_899_22/10/26	8,99%	ATB	9 340 123	9 461 101	3,43%
TN350M11PRW3	CD_899_26/11/26	8,99%	BTL	9 340 123	9 396 946	3,41%
TNGBVHZNACY4	CD_91_11/01/26	9,10%	BNA	9 651 841	9 980 659	3,62%
TNYFOQLBEOG3	CD_999_09/02/26	9,99%	BTL	5 564 033	5 952 768	2,16%
Total				38 557 792	39 486 064	14,33%

AC2-A-2 Autres placements monétaires

Désignation	Taux	Banque	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'Actif Net
Dépôt à terme			95 000 000	98 121 310	35,60%
DA T8,99% 20112026	8,99%	ATB	25 000 000	25 182 263	9,14%
DAT 9,24% 03102025	9,24%	ATB	8 000 000	8 137 714	2,95%
DAT 9,25% 29052026	9,25%	ATB	12 000 000	12 527 934	4,55%
DAT 9,25% 29082026	9,25%	ATB	20 000 000	20 486 576	7,43%
DAT 9.74% 23032026	9,74%	ATB	30 000 000	31 786 823	11,53%
Pension livrée			32 699 765	33 729 603	12,24%
PLT10092684	8,40%	BTL	21 500 000	22 041 800	8,00%
PLT15052684	8,40%	BTL	8 000 000	8 403 200	3,05%
PLT16012683	8,30%	BNA	3 199 765	3 284 603	1,19%
Total			127 699 765	131 850 913	47,84%

AC2-B Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à **4 861 529 Dinars** représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à **4 406 568 dinars** du 01/10/2025 au 31/12/2025 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/10/2025	Du 01/10/2024
	Au 31/12/2025	Au 31/12/2025
Revenus des certificats de dépôt	935 916	3 289 063
Revenus des Billets de Trésorerie	79 570	79 570
Revenus des autres placements	3 203 622	12 879 903
Revenus des comptes de dépôt	187 461	773 488
Total	4 406 568	17 022 023

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2025 à **56 686 Dinars** et représentent la retenue à la source sur les achats des emprunts obligataires.

Créances d'exploitation	Montant au 31/12/2025
R/S sur Emprunt National	23 306
R/S sur les achats des obligations de Sociétés	33 380
Total	56 686

PA1- Note sur les opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à **52 228 dinars** correspondant au solde à payer au titre de la rémunération du gestionnaire.

PA2- Note sur les autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à **103 910 dinars** et s'analyse comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/12/2025
Redevance CMF	27 544
Etat, impôts et taxes	33 676
Rémunération CAC	26 600
Jetons de présence	15 000
Publications	1 090
Total	103 910

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/10/2025 au 31/12/2025 à **791 831 dinars** correspondant à la rémunération du gestionnaire.

CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/10/2025 au 31/12/2025 à **114 381 dinars** et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/10/2025	Du 01/10/2024
	Au 31/12/2025	Au 31/12/2025
Redevance CMF	83 171	282 531
Impôts et Taxes	15 803	48 408
Rémunération CAC	11 600	26 600
Jetons de Présence	3 450	15 000
Diverses charges d'exploitation	357	1 518
Total	114 381	374 057

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2025 se détaillent comme suit

<u>Capital au 01/10/2024 (en nominal)</u>	1 000 000
Montant	1 000 000
Nombre de titres	10 000
Nombre d'actionnaires	7
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>	686 510 600
Montant	686 510 600
Nombre de titres	6 865 106
Nombre d'actionnaire entrants	1 390
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>	433 265 900
Montant	433 265 900
Nombre de titres	4 332 659
Nombre d'actionnaires sortants	101
<u>Capital au 31/12/2025</u>	255 342 850
Montant (en nominal)	254 244 700
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	235 528
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	865 966
Régularisation des sommes non distribuables	- 918
Frais de négociation de titre	- 2 427
Nombre de titres	2 542 447
Nombre d'actionnaires	1 296

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période augmenté ou diminué des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions AFC AMANETT SICAV. Le solde de ce poste s'élevant au 31/12/2025 à **20 237 326 dinars** se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/12/2025
Résultat capitalisable de la période	17 561 990
Régularisation du résultat capitalisable de la période	2 675 336
Sommes capitalisables	20 237 326

6. AUTRES INFORMATIONS :**6-1 Données par action :**

Rubriques	31/12/2025
Revenus des placements	8,113
Charges de gestion des placements	-1,058
Revenu net des placements	7,055
Autres charges d'exploitation	-0,147
Résultat d'exploitation	6,908
Régularisation du résultat d'exploitation	1,052
Sommes capitalisables de la période	7,960
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-1,052
Variation des +/- values potentielles/titres	0,093
Plus ou moins-values réalisées / cession de titres	0,340
Frais de négociation de titres	-0,001
Résultat net de la période	7,340

6-2 Ratios de gestion des placements

Rubriques	31/12/2025
Charges de gestion des placements / actif net moyen :	1,02%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,14%
Résultat d'exploitation de la période / actif net moyen :	6,68%
Actif Net Moyen (En dinars)	262 719 022

L'actif net moyen pris en compte pour le calcul des ratios a été calculé à partir de la date d'ouverture au public et du démarrage des opérations de souscription et de rachat des actions émises par AFC SICAV AMANETT, soit le 05/12/2024.

6-3 Taux de rendement annualisé

Le taux de rendement annualisé tel que présenté à l'état de variation de l'actif s'élève à 6,70% calculé sur la période allant de la date de constitution de AFC AMANETT SICAV, soit le 01/10/2024, jusqu'au 31/12/2025.

Le taux de rendement annualisé calculé du 01/10/2025 au 31/12/2025 s'élève à 6,30%.

6-4 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

6-4-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion d'AFC AMANETT SICAV est assurée par l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - intermédiaire en bourse, conformément aux orientations de placement définies par la SICAV. En rémunération de ses services de gestion, l'AFC perçoit annuellement une commission de gestion de 0,8% hors TVA de l'actif net de AFC AMANETT SICAV. Le calcul de cette commission se fait au jour le jour et vient en déduction de l'actif de la SICAV. Le règlement effectif du gestionnaire se fait dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois.

6-3-2 Rémunération du dépositaire

En rémunération de ses services de dépositaire, l'ATB percevra une commission annuelle de 0,15% HT de l'actif net avec un minimum de 5 000 dinars hors TVA par an et un maximum de 40 000 dinars HTVA par an. Cette commission est à la charge du gestionnaire.

SICAV L'EPARGNANT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETTEE AU 31 DECEMBRE 2025

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

En exécution de la mission qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 , nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV L'EPARGNANT, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Les organes de Direction et d'Administration sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la SICAV L'EPARGNANT au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par SICAV L'EPARGNANT pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Tunis, le 02 Février 2026

Le Commissaire aux Comptes :
P/CABINET CMC
Chérif BEN ZINA

BILAN
ARRETE AU 31 Décembre 2025
(Montants exprimés en Dinars)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	130 472 916	130 914 176
Obligations et valeurs assimilées		123 359 143	123 046 249
Titres OPCVM		7 113 773	7 867 927
Placements monétaires et disponibilités		38 608 231	36 628 942
Placements monétaires	5	28 714 697	23 003 066
Disponibilités		9 893 535	13 625 876
Créances d'exploitation	6	121 108	112 187
TOTAL ACTIF		169 202 255	167 655 305
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	317 786	334 443
Autres créditeurs divers	8	47 462	48 013
TOTAL PASSIF		365 248	382 456
ACTIF NET			
Capital	9	158 521 852	157 078 392
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 422	1 212
Sommes distribuables de l'exercice en cours		10 313 733	10 193 245
ACTIF NET		168 837 007	167 272 850
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		169 202 255	167 655 305

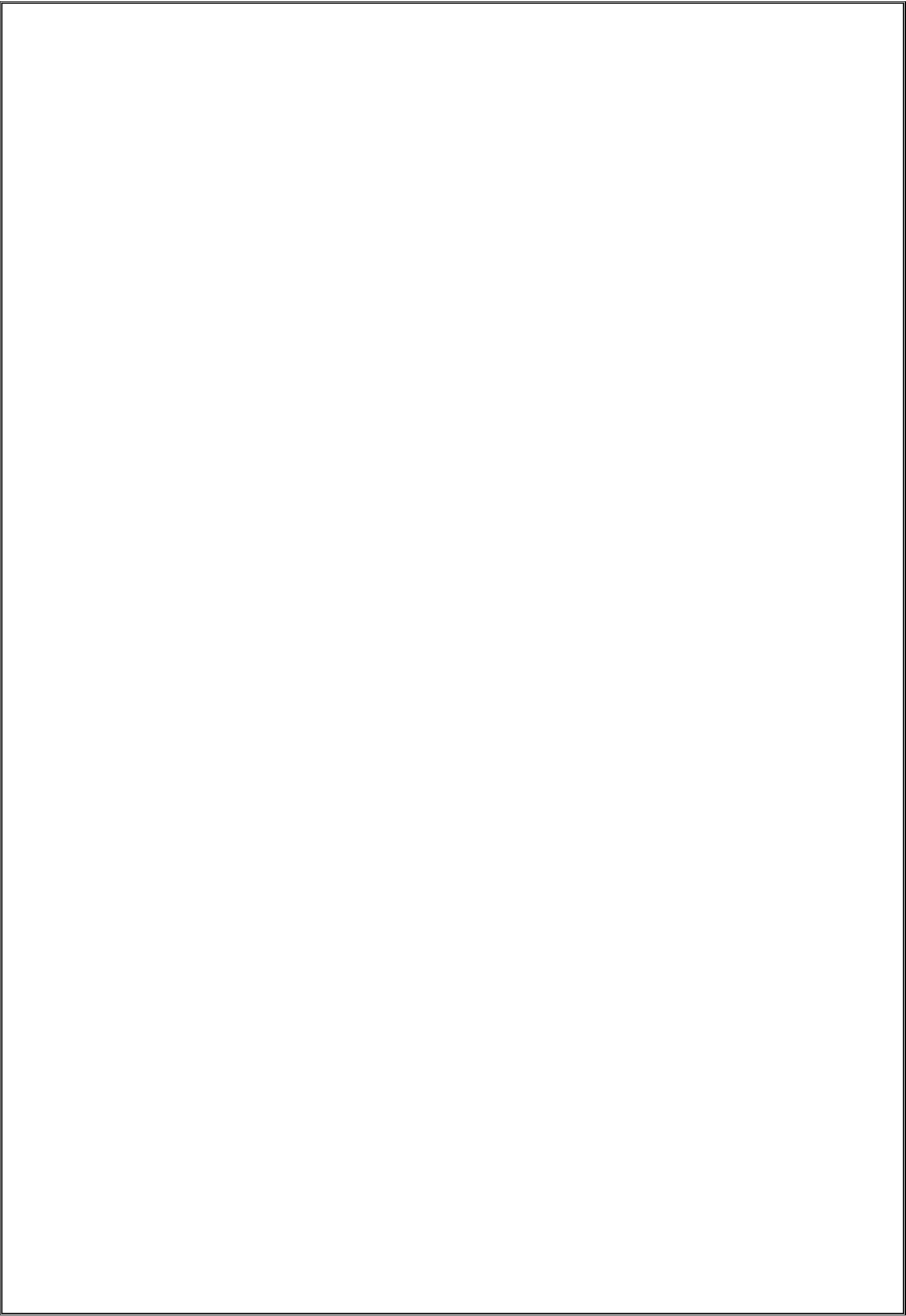
ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en Dinars)

	Note	Période du 01/10 au 31/12/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025	Période du 01/10 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024	Année 2024
Revenus du portefeuille-titres	10	2 019 572	8 771 168	2 019 529	8 984 478	8 984 478
Revenus des obligations et valeurs assimilées		20 019 572	8 771 168	2 019 529	8 984 478	8 984 478
Revenus des placements monétaires	11	1 011 312	3 418 360	1 062 924	3 766 740	3 766 740
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 030 884	12 189 528	3 082 452	12 751 218	12 751 218
Charges de gestion des placements	12	(259 614)	(1 007 075)	(263 624)	(1 051 776)	(1 051 776)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 771 270	11 182 453	2 818 828	11 699 441	11 699 441
Autres produits		23 838	90 728	37 794	72 370	72 370
Autres charges	13	(62 075)	(242 007)	(63 050)	(253 953)	(253 953)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 733 032	11 031 174	2 793 572	11 517 858	11 517 858
Régularisation du résultat d'exploitation		(985 931)	(717 441)	(1 345 200)	(1 324 613)	(1 324 613)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 747 101	10 313 733	1 448 372	10 193 245	10 193 245
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		985 931	717 441	1 345 200	1 324 613	1 324 613
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(103 874)	243 376	113 057	(83 208)	(83 208)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		234 512	(166 118)	88 833	284 925	284 925
Frais de négociation de titres		-	(3 905)	(5 388)	(12 769)	(12 769)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		2 863 670	11 104 526	2 990 074	11 706 806	11 706 806

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en Dinars)

	Période du 01/10 au 31/12/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025	Période du 01/10 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024	Année 2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	2 863 670	11 104 526	2 990 074	11 706 806	11 706 806
Résultat d'exploitation	2 733 032	11 031 174	2 793 572	11 517 858	11 517 858
Variation des plus (ou moins) valeur potentielle sur titres	(103 874)	243 376	113 057	(83 208)	(83 208)
Plus (ou moins) valeur réalisée sur cession de titres	234 512	(166 118)	88 833	284 925	284 925
Frais de négociation de titres	-	(3 905)	(5 388)	(12 769)	(12 769)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(10 193 041)	-	(10 724 673)	(10 724 673)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(16 214 707)	652 673	(22 450 555)	(18 204 638)	(18 204 638)
Souscriptions					
- Capital	17 602 047	107 196 221	27 114 491	92 172 337	92 172 337
- Régularisation des sommes non distribuables	1 218	23 097	17 928	44 833	44 833
- Régularisation des sommes distribuables	1 012 685	2 940 989	1 583 749	3 111 904	3 111 904
Rachats					
- Capital	(32 824 337)	(105 825 979)	(48 198 126)	(109 035 651)	(109 035 651)
- Régularisation des sommes non distribuables	(7 567)	(23 231)	(39 778)	(61 600)	(61 600)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 998 753)	(3 658 424)	(2 928 819)	(4 436 461)	(4 436 461)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(13 351 037)	1 564 158	(19 460 481)	(17 222 504)	(17 222 504)
ACTIF NET					
En début de période	167 272 850	167 272 850	186 733 331	184 495 354	184 495 354
En fin de période	168 837 007	168 837 007	167 272 850	167 272 850	167 272 850
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	1 571 546	1 737 551	1 782 716	1 740 446	1 740 446
En fin de période	1 585 255	1 585 255	1 571 546	1 571 546	1 571 546
VALEUR LIQUIDATIVE	106,505	106,505	106,438	106,438	106,438
TAUX DE RENDEMENT	1,55%	6,16%	1,62%	6,22%	6,22%



NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 31 DECEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire et de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV L'EPARGNANT » est confiée à la société « STB FINANCE », le dépositaire étant la « STB ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Évaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société SICAV L'EPARGNANT ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3-Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Évaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Traitement des opérations de pension livrée

• Titres mis en pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- **Titres reçus en pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. la valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3.6-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLES-TITRES :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 130.472.916 et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
	<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		118 269 678	123 359 143	73,06%
	<u>Obligations de sociétés</u>		17 923 353	18 594 351	11,01%
TN0001300623	BTE 2011 B	10 000	350 000	365 582	0,22%
TN0002601169	STB SUB 2019-1 C	11 770	235 753	237 537	0,14%
TN0003400330	AMENBANK B 2008	25 000	375 000	387 888	0,23%
TN0003900248	UIB 2009-1 C	20 000	400 000	408 565	0,24%
TN0003900263	UIB 2011-1 B	20 000	600 000	610 522	0,36%
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021-2	20 000	1 200 000	1 217 472	0,72%
TN0R77XCOAH0	STBSUB 2021-1 E	1 000	40 000	40 465	0,02%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-2 A	5 000	200 000	204 384	0,12%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1 F	5 000	400 000	421 188	0,25%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1 D	35 000	2 800 000	2 919 131	1,73%
TNCYYRNQ4UA6	ENDA TAMWEEL 2024-1 A F	10 000	800 000	830 299	0,49%
TNEDMOU67Y09	TAYSIR 2024-1 A F	10 000	800 000	814 908	0,48%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1	10 000	800 000	841 622	0,50%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	26 226	2 622 600	2 802 109	1,66%
TNMC9HTIB5A4	WIFACK BANK 2022-2 C	10 000	1 000 000	1 077 507	0,64%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2	5 000	400 000	433 490	0,26%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2	5 000	500 000	539 144	0,32%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 B	20 000	2 000 000	2 036 313	1,21%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2	10 000	400 000	406 225	0,24%
TNATYLQMS1D3	UBCI SUB 25-2 CF	20 000	2 000 000	2 000 000	1,18%
	<u>Obligations de L'Etat</u>		72 253 175	74 656 770	44,22%
TN0008000838	EMPT NAT 2021 B	70 000	7 000 000	7 247 075	4,29%
TN0008000846	EMPT NAT 2021 C	20 000	20 000 000	20 713 951	12,27%
TN0008000895	EMPT NAT 2 2021 B	90 000	9 000 000	9 220 458	5,46%
TN0008000903	EMPT NAT 2 2021 C	10 000	10 000 000	10 247 737	6,07%
TN3C6DVEWM76	EMP NAT 2023 T1 CB TV	5 000	500 000	532 669	0,32%
TN4A4WPDZOC1	EMP NAT 2022 T3 CC TF	41 820	3 660 801	3 742 351	2,22%
TN5XXZZ454U2	EPT NAT 1 2022 CF	114 000	9 975 000	10 547 986	6,25%
TN6DQ00JBLT7	EMP NAT 2023 T1 CA TF	399	3 785	4 126	0,00%
TNBSXXEKBFR8	EMP NAT 2023 T4 C F	2 500	250 000	251 254	0,15%
TNCGJF5TW027	EMP NAT 2023 T1 CB TF	6 500	650 000	694 258	0,41%
TNCR2TMAK1K8	EMP NAT 2023 T2 CB T	5 000	500 000	524 272	0,31%
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT 2024 T4 CF	34 750	3 475 000	3 492 430	2,07%
TNHOFRXHSG72	EMP NAT 2023 T2 AV	10 482	99 430	106 039	0,06%
TNI9EO2MTU05	EMP NAT 2022 T2 CC TF	5 000	437 500	455 727	0,27%
TNIZ090I5G66	EMP NAT 2022 T3 CC TV	10 000	875 000	895 439	0,53%
TNNI3UPDY012	EMP NAT 2023 T2 AF	86 270	820 392	875 781	0,52%
TNOAYHSVTHY1	EPT NAT 4 2022 AF	7 693	73 096	75 264	0,04%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	3 537	34 375	36 810	0,02%
TNRGVSC8DE36	EMP NAT 2022 T3 CB TF	7 500	600 000	613 034	0,36%
TNUWXR58DVH5	EMP NAT 2024 T1 CB TF	6 500	650 000	694 258	0,41%
TNVFSFLG1FH4	EMP NAT 2022 T4 CC TV	5 000	437 500	441 584	0,26%
TNWRCVSYL730	EMP NAT 2022 T4 CB TF	7 500	600 000	605 316	0,36%
TNYZO6UGUZ33	EPT NAT 3 2021 BF	26 184	2 611 296	2 638 952	1,56%
	<u>Bons du trésor assimilables</u>		28 093 150	30 108 022	17,83%
TN0008000580	BTA 13 OCTOBRE 2026	9 000	8 727 000	9 076 303	5,38%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026	7 000	6 790 000	7 280 882	4,31%

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027	10 000	9 140 000	10 217 336	6,05%
TNLRQIP0OJY4	BTA 9% SEPT 2029	1 500	1 480 650	1 516 570	0,90%
TNN0SOORH1F1	BTA 9.28% 14 JUIN 2031	1 000	956 000	988 665	0,59%
TNNUS2JABSF6	BTA 9.39% 09 AOÛT 2033	1 000	999 500	1 028 266	0,61%
	Titres OPCVM		6 811 733	7 113 773	4,21%
TN3A0J4BTFV3	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	34 899	4 024 756	3 953 219	2,34%
TNJHP6Z3X2D1	SICAV EPARGNE OBLIGATAIRE	19 059	2 786 978	3 160 554	1,87%
	TOTAL		125 081 411	130 472 916	77,28%
	Pourcentage par rapport à l'actif				77,11%

NOTE 5 : PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 28.714.697 se détaillant comme suit :

Code ISIN		Coût d'acquisition	Valeur 31/12/2025	% Actif net
	<u>Bon du trésor à court terme</u>	1 499 038	1 526 407	0,90%
TNAPCAA3FQ18	BTCT 26/02/2026	1 499 038	1 526 407	0,90%
	<u>Prise en pension livrée (*)</u>	13 598 456	13 208 675	7,82%
	Pension livrée BNA au 20/06/2026 260 jours	10 577 091	10 201 560	6,04%
	Pension livrée Amen Bank au 22/01/2026 30 jours	3 021 365	3 007 115	1,78%
	<u>Certificats de dépôt</u>	13 971 172	13 979 615	8,28%
TN7ZKJCIDV93	Certificat de dépôt STB au 04/01/2026 (au taux de 9,29%) 10 jours	2 993 823	2 997 529	1,78%
TNEQNXE0DW16	Certificat de dépôt STB au 05/01/2026 (au taux de 9,29%) 10 jours	2 993 823	2 996 911	1,78%
TN86JJKY5HC9	Certificat de dépôt STB au 09/01/2026 (au taux de 9,29%) 10 jours	7 983 527	7 985 174	4,73%
	TOTAL	29 068 666	28 714 697	16,10%
	Pourcentage par rapport à l'actif			15,73%

(*):

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur 31/12/2025
Prise en pension 10 382 BTA Sept 2032	10 577 091	10 201 560
Prise en pension 2 932 BTA Mai 2027	3 021 365	3 007 115

NOTE 6 : CREANCES D'EXPLOITATION

Ce poste présente au 31 décembre 2025 un solde de D : 121.108 contre un solde de 112.187 à la même date de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Retenues à la source sur BTA	13 642	1 804
Retenues à la source sur obligations	82 993	86 802
Autres impôts et taxes	10 181	9 290
Autres (*)	14 291	14 291
Total	121 108	112 187

(*) : Il s'agit de la charge TCL à récupérer de la société STB MANAGER, l'ancien gestionnaire de la SICAV.

NOTE 7 : OPERATEURS CREDITEURS

Ce poste présente au 31 décembre 2025 un solde de D : 317.786 contre un solde de D : 334.443 à la même date de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Gestionnaire	72 042	72 415
Dépositaire	81 387	83 030
Commission de distribution	164 357	178 998
Total	317 786	334 443

NOTE 8 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Ce poste présente au 31 décembre 2025 un solde de D : 47.462 contre un solde de D : 48.013 à la même date de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Conseil du Marché Financier (CMF)	15 620	15 717
Rémunération CAC	31 842	32 296
Total	47 462	48 013

NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 31 décembre 2025, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	157 078 392
Nombre de titres	1 571 546

Nombre d'actionnaires**1 958**Souscriptions réalisées

Montant Souscriptions	107 196 221
Nombre de titres émis	1 072 482
Nombre d'actionnaires nouveaux	44

Rachats effectués

Montant Rachats	(105 825 979)
Nombre de titres rachetés	(1 058 773)
Nombre d'actionnaires sortants	(297)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	243 376
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(166 118)
Régularisation des sommes non distribuables	(134)
Frais de négociations de titres	(3 905)

Capital au 31-12-2025

Montant	158 521 852
Nombre de titres	1 585 255
Nombre d'actionnaires	1 705

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2025 au 31/12/2025 à D : 2.019.572 contre D : 2.019.529 pour la période allant du 01/10/2024 au 31/12/2024 se détaillant ainsi :

	<u>Période du</u> <u>01/10</u> <u>au</u> <u>31/12/2025</u>	<u>Période du</u> <u>01/01</u> <u>au</u> <u>31/12/2025</u>	<u>Période du</u> <u>01/10</u> <u>au</u> <u>31/12/2024</u>	<u>Période du</u> <u>01/01</u> <u>au</u> <u>31/12/2024</u>	<u>Année</u> <u>2024</u>
<u>Revenus des obligations</u>	<u>314 950</u>	<u>1 370 112</u>	<u>383 464</u>	<u>1 639 673</u>	<u>1 639 673</u>
- Intérêts	314 950	1 370 112	383 464	1 639 673	1 639 673
<u>Revenus des OPCVM</u>	<u>:</u>	<u>670 772</u>	<u>:</u>	<u>617 501</u>	<u>617 501</u>
- Dividendes	-	670 772	-	617 501	617 501
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>1 704 622</u>	<u>6 730 284</u>	<u>1 636 065</u>	<u>6 727 303</u>	<u>6 727 303</u>

- Intérêts (BTA et emprunt national)	1 704 622	6 730 284	1 636 065	6 727 303	6 727 303
--------------------------------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

TOTAL	2 019 572	8 771 168	2 019 529	8 984 478	8 984 478
--------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2025 au 31/12/2025 à D : 1.011.312 contre D : 1.062.924 pour la période allant du 01/10/2024 au 31/12/2024 se détaillant ainsi :

	<u>Période du</u> <u>01/10</u> <u>au</u> <u>31/12/2025</u>	<u>Période du</u> <u>01/01</u> <u>au</u> <u>31/12/2025</u>	<u>Période</u> <u>du 01/10</u> <u>au</u> <u>31/12/2024</u>	<u>Période du</u> <u>01/01</u> <u>au</u> <u>31/12/2024</u>	<u>Année</u> <u>2024</u>
Intérêts des prises en pension livrée	209 334	457 873	246 988	829 183	829 183
Intérêts des comptes à terme	305 187	550 027	262 211	624 966	624 966
Intérêts des certificats de dépôt	472 580	2 383 091	553 725	2 312 591	2 312 591
Intérêts des bons du trésor à court terme	24 211	27 369	-	-	-
TOTAL	1 011 312	3 418 360	1 062 924	3 766 740	3 766 740

NOTE 12 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2025 au 31/12/2025 à D : 259.614 contre D:263.624 pour la période allant du 01/10/2024 au 31/12/2024 se détaillant ainsi :

	<u>Période du</u> <u>01/10</u> <u>au</u> <u>31/12/2025</u>	<u>Période du</u> <u>01/01</u> <u>au</u> <u>31/12/2025</u>	<u>Période du</u> <u>01/10</u> <u>au</u> <u>31/12/2024</u>	<u>Période du</u> <u>01/01</u> <u>au</u> <u>31/12/2024</u>	<u>Année</u> <u>2024</u>
Rémunération du gestionnaire	190 322	738 283	193 262	771 053	771 053
Rémunération du dépositaire	34 646	134 396	35 181	140 362	140 362
Commission de distribution	34 646	134 396	35 181	140 362	140 362
TOTAL	259 614	1 007 075	263 624	1 051 776	1 051 776

NOTE 13 : AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2025 au 31/12/2025 à D : 62.075 contre D: 63.050 pour la période allant du 01/10/2024 au 31/12/2024 se détaillant ainsi :

	<u>Période du</u> <u>01/10</u> <u>au</u> <u>31/12/2025</u>	<u>Période du</u> <u>01/01</u> <u>au</u> <u>31/12/2025</u>	<u>Période du</u> <u>01/10</u> <u>au</u> <u>31/12/2024</u>	<u>Période du</u> <u>01/01</u> <u>au</u> <u>31/12/2024</u>	<u>Année</u> <u>2024</u>
Redevance CMF	46 195	179 195	46 908	187 149	187 149
TCL	7 655	30 295	7 975	34 292	34 292

Honoraires du commissaire aux comptes	8 225	32 518	8 168	32 512	32 512
TOTAL	62 075	242 007	63 050	253 953	253 953

14- REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DEPOSITAIRE ET DU DISTRIBUTEUR

La gestion de la "SICAV L'EPARGNANT" est confiée à la société STB FINANCE à partir du 16 juillet 2020 en remplacement de la société « STB MANAGER ». STB FINANCE est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en TTC de 0,312% l'an, calculé sur la base de l'actif net. Cette rémunération a été ramenée à 0,412% TTC l'an depuis le 01/07/2021 conformément aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 23/03/2021.

La "STB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération en TTC est égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Par ailleurs, la STB est chargée de la distribution de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération en TTC de 0,075% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

SICAV SECURITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société SICAV SECURITY pour la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de **1 055 355 DT** et un résultat de la période de **17 940 DT**

I – Rapport sur les états financiers intermédiaires : Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société SICAV SECURITY, comprenant le bilan au 31 Décembre 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen limité :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société SICAV SECURITY arrêtés au 31 Décembre 2025, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons l'attention sur :

- La note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « SICAV SECURITY » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves sur cette question.

II – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 31 Décembre 2025, 20.68 % de l'actif de la société SICAV Security, soit 0,68 % au-dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 837 078 DT au 31 Décembre 2025, et représente une quote-part de 79.32 % de l'actif de la société Sicav Security, soit 0,68 % en dessous du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 2 Février 2026

Le Commissaire aux Comptes :

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Emna Rachikou

BILAN
ARRETE AU 31-12-2025
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND	Note	31/12/2025	31/12/2024
-			
<u>ACTIF</u>			
-			
AC1 - Portefeuille titres		837 078	724 733
AC1a Actions, valeurs assimilées	4.1	375 763	183 788
AC1b Obligations et valeurs assimilées	4.2	461 315	540 946
AC1c Autres valeurs		-	
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		218 277	290 362
AC2a Placements monétaires	4.4	-	-
AC2b Disponibilités		218 277	290 362
AC3 - Créances d'exploitation		-	-
AC4 - Autres actifs		-	-
Total Actif		1 055 355	1 015 096
-			
<u>PASSIF</u>			
-			
PA1 Opérateurs créditeurs	4.6	4 069	910
PA2 Autres créditeurs divers	4.7	122	273
Total Passif		4 190	1 184
-			
<u>ACTIF NET</u>			
-			
CP1 Capital	4.8	1 010 379	967 792
CP2 - Sommes distribuables		40 786	46 120
CP2a Sommes distribuables des exercices antérieurs		33	48
CP2b Sommes distribuables de la période		40 753	46 072
Actif Net		1 051 165	1 013 912
Total Passif et Actif Net		1 055 355	1 015 096

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01-01-2025 AU 31-12-2025
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND	Note	Période du 01/10/2025 au 31/12/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	Période du 01/10/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
PR1 - Revenus du Portefeuille Titres	4.3	9 309	48 662	10 230	46 523
PR1a Dividendes		0	10 783	0	8 877
PR1b Revenus des obligations et valeurs assimilées		9 309	37 880	10 230	37 646
PR2 Revenus des placements monétaires	4.5	2 196	4 284	1 158	7 817
Total Revenus des Placements		11 505	52 947	11 389	54 341
CH1 Charges de gestion des placements	4.9	(3 111)	(12 000)	(2 755)	(11 235)
Revenus Nets des Placements		8 394	40 946	8 633	43 105
CH2 Autres charges	4.10	(261)	(1 701)	(400)	(1 641)
Résultat d'Exploitation		8 133	39 245	8 233	41 464
PR4 Régularisation du résultat d'exploitation		0	1 508	515	4 608
Sommes distribuables de la Période		8 133	40 753	8 748	46 072
PR4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	(1 508)	(515)	(4 608)
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		(1 633)	4 390	829	2 230
Frais de négociation de titres		0	0	0	0
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		11 440	19 560	0	0
Résultat Net de la Période		17 940	63 196	9 062	43 694

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LA PERIODE DU 01-01-2025 AU 31-12-2025
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		Période du 01/10/2025 au 31/12/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	Période du 01/10/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
AN1	<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	17 940	63 196	9 062	43 694
AN1a -	<u>Résultat d'exploitation</u>	8 133	39 245	8 233	41 464
AN1b -	Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(1 633)	4 390	829	2 230
AN1c -	Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	11 440	19 560	0	0
AN1d -	Frais de négociation de titres		0	0	0
AN2 -	<u>Distributions de dividendes</u>	0	(43 721)	0	(35 567)
AN3 -	<u>Transactions sur le capital</u>	0	17 777	(9 240)	(5 833)
AN3a	<u>Souscriptions</u>	133 764	321 110	120 993	605 864
CSS	Capital	126 011	304 828	115 299	583 893
RSNDS	Régularisation des sommes non distribuables	2 657	5 281	189	119
RSD	Régularisation des sommes distribuables	5 096	11 001	5 505	21 852
AN3b	<u>Rachats</u>	(133 764)	(303 135)	(130 233)	(611 697)
CSR	Capital	(126 011)	(287 055)	(125 098)	(581 374)
RSNDR	Régularisation des sommes non distribuables	(2 656)	(4 417)	(144)	(990)
RSD	Régularisation des sommes distribuables	(5 097)	(11 861)	(4 991)	(29 333)
	<u>Variation de l'actif net</u>	17 940	37 252	(179)	2 293
AN4 -	<u>Actif net</u>				
AN4a	Début de période	1 033 225	1 013 911	1 014 090	1 011 618
AN4b	Fin de période	1 051 165	1 051 165	1 013 911	1 013 911
AN5 -	<u>Nombre de Parts</u>				
AN5a	Début de période	57 447	56 411	56 983	56 264
AN5b	Fin de période	57 447	57 447	56 411	56 411
	<u>Valeur liquidative</u>	18.298	18.298	17.974	17.974
AN6 -	<u>Taux de rendement annualisé (%)</u>	6.89%	6.35%	3.96%	4.68%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV SECURITY est une société d'investissement à capital variable mixte de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation des codes des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 13 juillet 1998, et a reçu l'agrément du ministre des Finances en date du 4 octobre 1997.

La SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 16 juillet 1999 sous le n° 99.363.

La gestion de la SICAV est confiée à la société d'intermédiation en bourse « UNION CAPITAL » (ex. COFIB CAPITAL FINANCES). Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la banque « ATB ».

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2025 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31 Décembre 2025 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV SECURITY figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société SICAV SECURITY ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 31 Décembre 2025 un montant de 375 763 DT se détaillant comme suit :

Code ISIN	Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'Actif Net
	Actions	47 725	256 280	328 610	31.26%
TN0003400058	AMEN BANK	1 100	50 522	54 713	5.20%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	600	35 401	40 052	3.81%
TN0001800457	BIAT	200	21 675	22 099	2.10%
TN0002200053	BT	7 000	40 540	44 247	4.21%
TN0007400013	CARTHAGE CIMENT	27 614	51 681	51 638	4.91%
TN0001100254	SFBT	6 917	26 380	86 594	8.24%
TN0007440019	TELNET HOLDING	4 294	30 082	29 268	2.78%
	Titres OPCVM	427	45 136	47 153	4.49%
TN0001700319	CAP OBLIG SICAV	427	45 136	47 153	4.49%
	Total	48 152	301 417	375 763	35.75%

Le détail des mouvements intervenus au niveau des actions et valeurs assimilées au cours de la troisième trimestre 2025 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 01/10/2025	Acquisition	Cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins values réalisées	Coût d'acquisition au 31/12/2025
Actions	232 085	205 665	192 909	181 469	11 440	256 280
AMEN BANK	17 932	32 590	-	-	-	50 522
ATTIJARI BANK	17 100	18 301	-	-	-	35 401
BIAT	-	21 675				21 675
BT	-	40 540				40 540
CARTHAGE CIMENT	69 799	30 844	48 930	48 962	32	51 681
CITY CARS	15 970	0	15 360	15 970	610	-
ICF	33 099	4 523	36 536	37 622	1 086	-
ONE TECH HOLDING	10 300	22 420	33 266	32 720	546	-
SAH	5 025		7 314	5 025	2 289	-
SFBT	8 191	18 189				26 380
TELNET HOLDING	28 604	8 483	6 800	7 005	205	30 082
TPR	10 056		20 140	10 056	10 084	-
UNIMED	16 009	8 100	24 563	24 109	454	-
Total	232 085	205 665	192 909	181 469	11 440	256 280

4.2 Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 31 Décembre 2025 un montant de 461 314 DT et se détaillent comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'Actif Net
Obligations et Valeurs assimilées					
<u>Emprunts d'Etat</u>		3 500	330 000	338 606	32.21%
TNVE955M6R90	EMP NAT T3 2023 CB	500	50 000	51 160	4.87%
TNQVHB5WZ2K2	EMP NAT 22 T2 9.35%	500	40 000	41 631	3.96%
TNRGVSC8DE36	EMP NAT22 T3 9.35%	500	40 000	40 877	3.89%
TN0008000895	EMP NAT TR2	2 000	200 000	204 938	19.50%
<u>Emprunts des sociétés</u>		2 000	120 000	122 708	11.67%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023-2	500	30 000	30 542	2.91%
TN0002100907	TLF 2024-2	1 000	80 000	81 951	7.80%
TN0003900248	UIB 2009-1	500	10 000	10 216	0.97%
Total		5 500	450 000	461 314	43.89%

4.3 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 9 309 DT pour la période allant du 01 Octobre 2025 au 31 Décembre 2025 et s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2025 au 31/12/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	Période du 01/10/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
Revenus des actions (Dividendes)	0	10 783	0	8 877
Revenus des Emprunts d'Etat	-918	13 484	6 423	25 822
Revenus des Emprunts de Sociétés	10 227	24 395	3 808	11 825
Total	9 309	48 662	10 230	46 523

4.4 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste est nul au 31 Décembre 2025.

4.5 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 2196 DT pour la période allant du 01 Octobre 2025 au 31 Décembre 2025 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus au titre du quatrième trimestre 2025 sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2025 au 31/12/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	Période du 01/10/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
Revenus des placements à terme	2 196	4 284	1 158	7 817
Total	2 196	4 284	1 158	7 817

4.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par SICAV SECURITY au gestionnaire (ex. COFIB CAPITAL FINANCES). Elle s'élève à 4 069 DT au 31 Décembre 2025 contre 910 DT au 31 Décembre 2024.

4.7 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL ainsi que la retenue à la source.

Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
TCL à payer	-126	25
Retenue à la Source	172	172
Redevance CMF	76	76
Total	122	273

4.8 Note sur le capital

La variation de l'actif net de la période du 01 Octobre 2025 au 31 Décembre 2025 s'élève à 17 940 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	9 807
Variation de la part Revenu	8 133
Variation de l'Actif Net	17 940

Les mouvements sur le capital au cours de la troisième trimestre 2025 se détaillent ainsi :

Désignation	Capital au 30/09/2025	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 31/12/2025
Montant	985 565	133 779	(133 779)	985 565 (*)
Nombre de titres	57 447	7 345	7 345	57 447
Nombre d'actionnaires	29	0	-1	28

(*) Il s'agit de la valeur du capital évaluée sur la base de la part capital au 01/10/2025. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/10/2025 au 31/12/2025).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	31/12/2025
Capital sur la base part de capital de début de période	985 565
Variation des +/- values potentielles sur titres	4 390
+/- values réalisées sur cession de titres	19 560

Frais de négociation de titres	0
Régul des sommes non distribuables de la période	863
Capital au 31/12/2025	1 010 379

4.9 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2025 au 31/12/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	Période du 01/10/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	3 111	12 000	2 755	11 235
Total	3 111	12 000	2 755	11 235

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et UNION CAPITAL (ex. COFIB CAPITAL FINANCES), prévoit la facturation d'une commission de gestion de 1% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net et payée mensuellement. La commission de gestion au titre de la quatrième trimestre 2025 s'élève à 3 111 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que les rémunérations du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire « UNION CAPITAL » (ex. COFIB CAPITAL FINANCES).

4.10 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% l'actif net, la charge TCL, ainsi que les autres impôts et taxes.

Désignation	Période du 01/10/2025 au 31/12/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	Période du 01/10/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
Redevance CMF	261	1 008	231	944
TCL	-	15	29	137
Autres Impôts et Taxes	-	439	-	420
Services bancaires et assimilés	-	239	140	140
Total	261	1 701	400	1 641